

République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population

Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA)



***PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE AU
PROFIT DES TRIEUSES/TRIEURS DE DECHETS SUR LES POINTS
NOIRS RETENUS DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'URGENCE DE
NETTOYAGE DE BAMAKO ET SUR LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE DE NOUMOUBOUGOU***



RAPPORT FINAL

Juillet 2024

SOMMAIRE

<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>ii</i>
<i>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</i>	<i>iii</i>
<i>RESUME EXECUTIF</i>	<i>iv</i>
<i>I. INTRODUCTION</i>	<i>6</i>
1.1. Contexte et justification de l'étude	<i>6</i>
1.2. Objectif du Plan de Restauration des moyens de subsistance	<i>6</i>
<i>II. DESCRIPTION DU PROJET ET PRESENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE</i>	<i>9</i>
2.1. Objectifs du projet.....	<i>9</i>
2.2. Composantes du Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA)	<i>9</i>
2.3. Description de la Zone d'intervention du Projet	<i>10</i>
<i>III. RAPPEL DES EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE EN MATIERE DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE</i>	<i>14</i>
<i>IV. CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES</i>	<i>15</i>
<i>V. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DES TRIEUSES/TRIEURS</i>	<i>17</i>
5.1. Profil sociodémographique des bénéficiaires du PRMS	<i>17</i>
5.1.1. Répartition des bénéficiaires par commune	<i>17</i>
5.1.2. Répartition des bénéficiaires par sexe et par localité.....	<i>18</i>
5.1.3. Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge et par localité	<i>18</i>
5.1.4. Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et par tranche d'âge	<i>19</i>
5.1.5. Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction et la tranche d'âge.....	<i>20</i>
5.1.6. Accès aux services sociaux de base des bénéficiaires	<i>21</i>
5.1.8. Répartition des bénéficiaires selon leur activité de subsistance	<i>21</i>
5.1.9. Répartition des bénéficiaires selon le nombre d'heure moyen journalier sur les sites	<i>22</i>
5.1.10. Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen journalier.....	<i>22</i>
5.1.11. Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel par localité.....	<i>23</i>
5.1.12. Destination des revenus des bénéficiaires	<i>24</i>
5.1.13. Activités de tri et conséquences socioéconomiques.....	<i>24</i>
5.1.14. Trieurs victimes des maladies liées aux activités de triage de déchets.....	<i>25</i>
5.1.15. Trieurs victimes des accidents liés aux activités de triage de déchets	<i>25</i>
5.1.16. Caractéristiques et critères de vulnérabilité des trieurs et trieuses.....	<i>25</i>
5.2. Conclusion de l'analyse des données socioéconomiques	<i>27</i>
<i>VI. BREF APERÇU DES IMPACTS DE TRAITEMENT D'URGENCE DES POINTS NOIRS SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES TRIEUSES/TRIEURS</i>	<i>28</i>
6.1. Impact sur les activités génératrices de revenus.....	<i>28</i>

6.2. Impacts sur le capital social.....	28
6.3. Impacts sur le capital humain.....	28
6.4 impacts sur les collectivités territoriales et les quartiers riverains des sites concernés	28
<i>VII. PLAN D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES TRIEUSES/TRIEURS</i>	<i>29</i>
7.1. Appui technique pour la valorisation de la chaîne de valeur de gestion des déchets	29
7.1.1. Activités	29
7.1.2. Les investissements du projet pour le soutien et l'assistance des bénéficiaires	29
7.1.3. Fonds de roulement	30
7.1.4. Risque éventuel	30
7.1.5. Acteurs impliqués	30
7.1.6. Cout des investissements	30
7.1.7. Analyse comparative des niveaux de revenus des trieurs et trieuses et des mesures de soutien du PRMS	31
7.1.8. Renforcement des capacités des bénéficiaires.....	32
7.3. Procédure de financement et mécanisme de suivi des mesures d'accompagnement	35
7.4. Plan d'action de mise en œuvre des mesures d'accompagnement des bénéficiaires	36
7.5. Mode opératoire pour la mise en œuvre des activités	37
7.6 Cadre institutionnel de la restauration des moyens de subsistance : Rôles et responsabilités ..	37
7.7. Plan d'insertion.....	39
7.8. Mécanisme de gestion des plaintes	39
<i>VIII. SUIVI-EVALUATION</i>	<i>41</i>
<i>IX.AUDIT D'ACHEVEMENT.....</i>	<i>42</i>
<i>X.BUDGET DU PRMS</i>	<i>43</i>
<i>XI. REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE</i>	<i>44</i>
<i>XII. ANNEXES</i>	<i>45</i>
Annexe 1: Liste des enquêteurs formés dans le cadre de l'étude	45
Annexe 2: Liste des personnes rencontrées	46
Annexe 3 : Termes de références de l'étude.....	48

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Composition des sept Arrondissements</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 2: Liste des 15 points noirs proposés à l'enlèvement et le CET de Noumoubougou</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 3 : Liste 23 points noirs non opérationnels également proposés à l'enlèvement</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 4 : Répartition des bénéficiaires par commune</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 5 : Répartition des bénéficiaires par sexe et par localité</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 6 : : Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge et par localité</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 7: Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et par tranche d'âge</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 8: Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction et la tranche d'âge</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 9: Accès aux services sociaux de base des bénéficiaires</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 10 : Répartition des bénéficiaires selon leur activité de subsistance</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 11: Répartition des bénéficiaires selon le nombre d'heure moyen journalier sur les sites.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 12: Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen journalier</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 13: Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel par localité.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 14 : Destinations des revenus des bénéficiaires</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 15 : Activités de tri et conséquences socioéconomiques.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 16 : Pourcentage de Trieurs par commune victimes des maladies liées aux Activités de triage</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 17: Pourcentage de Trieurs par commune victimes des accidents liés aux Activités de triage.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 18: Répartition des bénéficiaires selon le type de vulnérabilité de sexe et tranche d'âge</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 19 : Montant des investissements</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 20 : Coûts des modules et formations à réaliser</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 21 : Plan d'action de mise en œuvre des activités d'accompagnement des bénéficiaires</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 22 : Cadre institutionnel de la mise en œuvre du PRMS</i>	<i>38</i>

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANGESEM	Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali
BM	Banque mondiale
CET	Centre d'enfouissement technique
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNP	Direction Nationale de la Population
DSUVA	Direction des Services Urbains, de Voirie et d'Assainissement
GDS	Gestion des Déchets Solides
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
IDA	Association Internationale de développement
MGP	Mécanisme de Gestion de Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PAD	Project Appraisal Document
PRMS	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
PROSE	Projets socio-économiques
PRUBA	Projet de Résilience urbaine de Bamako
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
UCP	Unité de Coordination du Projet

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA) souhaite rendre fonctionnelle la décharge de Noumoubougou qui servira d'exutoire aux déchets collectés des points noirs. Pour ce faire, il est prévu de réaliser des travaux confortatifs sur le site de la décharge, d'équiper la Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement (DSUVA) et d'aménager des plateformes à caissons dans des communes qui ne disposent pas de dépôts de transit.

Ces travaux projetés permettront l'évacuation des points noirs (dépôts anarchiques) dans la ville de Bamako, ce qui est susceptible d'engendrer des pertes d'activités et de revenus temporaires pour les personnes exerçant, pour une raison ou pour une autre, des activités de tri et de récupération des déchets au niveau des points noirs qui sont apparus un peu partout à Bamako.

C'est dans ce contexte que ce **Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)** a été initié par le PRUBA pour définir et mettre en œuvre des mesures sociales et économiques d'accompagnement social au profit des trieuses /trieurs de déchets de 38 « points noirs » initialement retenus dans le cadre de l'opération d'urgence de nettoyage de Bamako et dans le centre d'enfouissement technique (CET) de Noumoubougou. Ce plan d'accompagnement social devra, à terme, contribuer à atténuer les incidences sociales négatives sur les trieuses et trieurs, liées à l'arrêt temporaire des activités sur les sites de dépôt à aménager et à favoriser le développement d'opportunités de reconversion et/ou d'amélioration des conditions de travail susceptibles de renforcer, de façon sensible, les conditions de vie des trieuses/trieurs de déchets de la ville de Bamako et environs.

Présentation des composantes du PRUBA

Le PRUBA est organisé en six (6) composantes complémentaires :

- **Composante n ° 1** : Amélioration de la gestion des déchets solides (GDS)
- **Composante n ° 2** : Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH)
- **Composante n ° 3** : Investissements dans des infrastructures résilientes
- **Composante n ° 5** : Unité de coordination du projet
- **Composante n ° 6** : Intervention d'urgence

La composante 1 est celle qui est concernée par ce PRMS.

Résumé du profil socioéconomique des trieuses /trieurs

Dans le cadre de l'enquête socioéconomique initiale, du 20 avril au 11 mai 2024, 611 personnes dont 86 hommes et 525 femmes ont été recensées sur tous les sites identifiés. De cet effectif, 216 personnes sont considérées comme très vulnérables. Leur répartition par commune, par tranche d'âge, par statut matrimonial, par niveau d'instruction, par niveau d'accès aux services sociaux de base, par autres activités de subsistance menées et par niveau de revenu moyen journalier a été faite. Des mesures d'appui ont été prévues à leur endroit.

Sur la base des déclarations des bénéficiaires, 19,5% ont un revenu de moins de 1000 Fcfa par jour, 58,1% ont des revenus compris en 1005 à 2000 Fcfa, 12,1% gagnent entre 2005 à 3000 Fcfa, 7,4% ont entre 3005 à 5000 Fcfa et 2,9% gagnent entre 5005 à 10000 Fcfa. A la lumière des travaux qui sont prévus et qui consistent à des aménagements des sites de dépôts de sorte à faciliter l'accès aux véhicules d'évacuation des ordures, des arrêts temporaires d'activités des trieuse/trieurs seront notés sur 16 sites. Cet arrêt temporaire d'activités d'environ trois (03) mois va engendrer une perte de revenus pour ces personnes. Dans l'optique de les accompagner et compte tenu de la précarité de leur situation actuelle, le projet prévoit de les assister à travers des activités de renforcement de leur capacité, de structuration de leurs activités et d'amélioration de leur condition de travail et de sécurité sur les différents sites.

Plan d'accompagnement des bénéficiaires (trieuses/trieurs)

Phasage des activités d'appui et de soutien des bénéficiaires

La phase 1 : elle correspond aux activités de soutien à la mobilisation sociale, l'appui et l'encadrement pour les démarches administratives en vue de leur organisation en GIE et l'obtention des documents formels (statuts, règlement intérieur et récépissé), ainsi que la formation sur les rôles et responsabilités dans la gestion financière et la transparence du fonctionnement des GIE etc. Cette formation durera 10 jours. Les trieurs et trieuses vont recevoir chacun un perdiem journalier de 5000 F CFA et 2 000 FCFA pour le transport et la restauration durant toute la durée de la formation soit 7 000 F CFA. Ce montant sera majoré de 1 000 F CFA en termes d'assistance à l'endroit des plus vulnérables.

La phase 2 : Elle correspond à la formation spécifique des trieurs et trieuses sur les options de reconversion à travers les filières du tri, du recyclage et de la valorisation des produits de recyclage. Ces options vont concerner tous les trieurs identifiés dans les 16 sites à aménager et à restructurer. L'arrêt temporaire d'activités prévues de trois (03) mois sera mis à profit pour les activités suivantes : formation filière plastique, filière ferraille, filières verre, filière produits organiques et formation sur les mesures de santé, sécurité sur le travail dans les décharges. Cette phase 2 aura une durée de 20 jours. Durant la formation, les trieurs et trieuses vont recevoir chacun un perdiem journalier de 5000 F CFA et 2 000 FCFA pour le transport et la restauration soit 7 000 F CFA. Ce montant sera majoré de 1 000 F CFA en termes d'assistance à l'endroit des plus vulnérables.

La phase 3 : Correspond à la phase de mise en œuvre effective des activités des mesures de soutien et d'accompagnement des trieurs et trieuses avec l'intervention et l'assistance d'une structure facilitatrice. Cette phase durera au moins six (06) mois. Les trieuses recevront leurs kits de démarrage et les équipements prévus pour le lancement de leur activité (matériels de tri kits Equipements de Protection Individuelle (gants, masques, bottes, gilets fluorescent etc.). Des partenariats avec des structures médicales voisines des centres de transfert seront établis par l'ONG facilitatrice

NB : l'exécution du présent PRMS débutera au même moment que le démarrage des travaux de nettoyage des sites.

Budget du plan d'accompagnement des bénéficiaires

Le budget pour la mise en œuvre du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) est estimé à **Deux Cent Dix-sept Millions Deux Cent Quatre-vingt Mille (217 280 000) Francs CFA** soit environ **355 322,9763\$US** (1 dollar US = 611, 50 FCFA à la date du 21/06/2024).

Ce budget est constitué du coût de formations théoriques et pratiques des 611 bénéficiaires sur les dynamiques de regroupement, de gestion d'entreprise de valorisation des produits issus des tris de déchets pour une montant de 139 480 000Fcf, du coût d'acquisition de matériels et équipements pour chacun des 16 GIE ou coopérative à créer et organiser pour un montant de 12 800 000 Fcf, du coût de prestation de la structure facilitatrice pour un montant de 50 000 000 Fcf et du coût pour l'Audit d'achèvement du PRMS pour une montant de 15 000 000 Fcf.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'étude

Le Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA) est une initiative du Gouvernement de la République du Mali financée par la Banque mondiale avec pour objectif d'améliorer la gestion des déchets urbains et l'accès aux services d'assainissement, accroître la résilience aux inondations dans certaines zones vulnérables de Bamako et les communes voisines et renforcer les capacités de gestion urbaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le PRUBA, compte rendre fonctionnel la décharge finale de Noumoubougou en réalisant des travaux confortatifs, qui serviront d'exutoire aux déchets collectés des points noirs, d'équiper la DSUVA et aménager des plateformes à caissons dans des communes qui ne disposent pas de dépôts de transit.

Ces travaux à entreprendre devront à la fois aboutir à l'amélioration continue du service public, de la salubrité du District de Bamako et permettre la viabilité économique et financière des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et sociétés privées en charge des activités de pré-collecte et de collecte des déchets solides mais aussi des industries de transformation et valorisation.

Cependant, l'évacuation et le traitement des dépôts de transit induira des perturbations et arrêts temporaires d'activités et de revenus pour les personnes qui s'adonnent traditionnellement au triage et recyclage des déchets des dépôts existants.

C'est dans ce contexte que ce plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) est élaboré au profit des trieuses /trieurs de déchets sur les points noirs retenus dans le cadre de l'opération d'urgence de nettoyage de Bamako. Ce PRMS vise à fournir un accompagnement social des trieurs et trieuses concernés par les travaux d'aménagement des sites de transit afin de leur apporter une assistance pour gérer la transition et la relance de leurs activités de valorisation des déchets et assurer le maintien et la sécurisation de leurs moyens de subsistances.

1.2. Objectif du Plan de Restauration des moyens de subsistance

L'objectif principal de ce plan est de définir et de mettre en œuvre des mesures sociales et économiques pour permettre la continuité et le développement des activités socioéconomiques susceptibles d'améliorer, de façon sensible, les conditions de vie des trieuses / trieurs de déchets de la ville de Bamako et environ. Il s'agit, d'apporter des réponses adéquates à la problématique de pertes temporaires d'activités et de revenus pour les personnes qui s'adonnent traditionnellement au triage sur les 15 points noirs retenus par le projet et dans le CET de Noumoubougou, soit 16 sites.

Il s'agit plus précisément, à court terme d'accompagner les hommes, les femmes, les jeunes trieuses et trieurs à trouver des mécanismes de restauration et/ou d'amélioration de leurs moyens de subsistance, en renforçant leur capacité pour leurs activités de tri des déchets.

A court et moyen terme, le PRMS les préparera à tirer pleinement profit des avantages et des opportunités qu'offre la zone du projet pour améliorer leur condition de vie et renforcer leur résilience face aux mutations engendrées par le projet. Autrement dit le projet va leur fournir une assistance à travers des opportunités visant à renforcer leur capacité, à structurer leurs activités à travers les chaînes de valeur du tri et de la valorisation des déchets et une amélioration de leur condition de travail et de sécurité sur les différents sites d'intervention.

Enfin, l'enjeu à **long terme** est d'autonomiser les trieurs et trieuses concernés à travers le développement de compétences transférables et des stratégies de réplification susceptibles d'asseoir les bases d'un développement local durable qui profitera à l'ensemble des bénéficiaires. Cela se fera à travers les mesures suivantes :

- le renforcement de capacité des trieuses /trieurs par des formations ciblées ;
- l'organisation et la structuration des trieuses /trieurs en GIE ou coopérative ;
- l'appui/conseil au plan financier pour la planification et la mise en œuvre de projets durables.

1.3. Méthodologie générale de l'étude

Afin de garantir la durabilité des activités financées dans le cadre de la restauration des moyens de subsistance, l'élaboration du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) a suivi une démarche participative et inclusive.

Le processus de préparation du PRMS s'est focalisé principalement sur les étapes décrites ci-dessous :

Étape 1 : Rencontres d'information et de cadrage

Dans le cadre de la mission initiale, des rencontres d'information des parties prenantes ont eu lieu avec:

- l'Unité de Coordination du PRUBA ;
- les responsables des collectivités territoriales concernés par le projet, notamment les mairies des six (6) communes du District de Bamako et la commune rurale de Tienfala ;
- les personnes ressources intervenant dans le secteur (les responsables des associations existantes des trieuses/ trieurs au niveau des points noirs retenus et dans le CET de Noumoubougou, le responsable et d'associations, de sociétés intervenant dans le secteur) ;
- avant d'entamer les activités d'enquêtes, il y a eu des rencontres préalables sur chaque site pour leur expliquer l'objectif de l'étude y compris l'enquête

Ces rencontres avaient pour but de :

- parvenir à une compréhension du contexte dans lequel le PRMS est élaboré, y compris une évaluation des personnes bénéficiaires;
- confirmer la nécessité d'un PRMS et identifier les stratégies de restauration des moyens de subsistance possibles avec les bénéficiaires ;
- parvenir à un accord sur le référentiel qui guidera toutes les activités de développement social et économique futures ;
- fixer le calendrier des consultations et des enquêtes socioéconomiques;

Étape 2 : Revue documentaire et conception des outils de collecte

Cette étape a consisté à l'exploitation des documents existants sur le Projet notamment le PAD, le CPR, le CGES ainsi que le rapport de screening environnemental et social effectué autour des points noirs retenus.

Les activités suivantes ont été conduites au cours de cette phase :

- procéder à la conception et au déploiement des formulaires de collecte des données de base dans l'application Kobotoolbox;
- former les enquêteurs sur le processus de collecte de données à travers l'application Kobocollect.

Étape 3 : Enquêtes socioéconomiques

Avant d'entamer les activités d'enquêtes, il y a eu des rencontres préalables sur chaque site pour leur expliquer l'objectif de l'étude y compris l'enquête et fixer la « date butoir » pour les enquêtes.

Au début des enquêtes, il a été convenu avec les mairies et les trieuses/trieurs sur chaque site pour fixer une date butoir pour les enquêtes qui était le 11 mai 2024.

Les représentants des trieurs et trieuses de chaque site ont passé l'information aux autres.

Ainsi les enquêteurs repassaient tous les jours sur les sites pour recenser les éventuels retardataires jusqu'à la fin de la date butoir.

Aussi il faut noter que les enquêtes étaient pratiquement terminées vers le 09 mai 2024 et par souci de respecter la date butoir, les enquêteurs ont continué à sillonner les différents sites et à la date du 20 mai

2024 nous avons eu la confirmation avec les différents responsables des trieuses/trieurs sur chaque site que leurs collègues qui fréquentent les sites ont tous été recensés.

Dans le cadre des enquêtes socioéconomiques six groupes d'enquêteurs d'une vingtaine de personnes ont été mobilisées sur les trente-huit (38) points noirs répertoriés et sur le CET de Noumoubougou dont quinze (15) points noirs et le CET de Noumoubougou sont fréquentés par les trieurs/trieuses.

L'outil « KoboToolbox » a été utilisé pour administrer des questionnaires individuels à chaque Trieuse/Trieur. Cette démarche a permis de recueillir les informations nécessaires sur chaque trieuse/trieur.

Les informations collectées ont porté sur :

- l'identité de chaque personne enquêtée ;
- le niveau d'instruction de chaque bénéficiaire ;
- l'existence de groupes vulnérables parmi les trieuses/trieurs qui pourraient nécessiter une attention particulière ;
- les revenus moyens liés aux activités de triage de déchets ;
- les impacts potentiels et les conséquences des activités de collectes de déchets ;
- les besoins de renforcement de capacité ;
- leurs préoccupations, suggestions et propositions concernant toute mesure susceptible de restaurer leurs revenus dans le contexte de la mise en œuvre du projet.

Étape 4 : Analyse de données collectées des activités de restauration des moyens de subsistance

Cette tâche s'est appuyée sur les données collectées au cours des enquêtes et entretiens ainsi que sur les résultats des entretiens avec les trieuses /trieurs. L'analyse des données ainsi que les résultats des entretiens ont permis d'élaborer le plan d'action du PRMS.

1.4. Structuration du rapport

Après une introduction décrivant le contexte et justification de l'étude, ses objectifs et la méthodologie d'étude, le document est structuré comme suit :

- Description du projet et la présentation de sa zone d'intervention
- Rappel des exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire de populations
- Résumé du profil socio-économique des trieuses /trieurs au niveau des points noirs et du CET de Noumoubougou
- Bref aperçu des impacts du projet sur les moyens de subsistance des trieuses /trieurs
- Stratégie d'intervention en vue de la reconstitution des Moyens de subsistance des trieuses /trieurs
- Plan d'accompagnement social des trieuses /trieurs
- Suivi-évaluation
- Audit d'achèvement
- Budget du PRMS
- Annexes

II. DESCRIPTION DU PROJET ET PRESENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

2.1. Objectifs du projet

L'objectif de développement du Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA) est d'améliorer la gestion des déchets urbains et l'accès aux services d'assainissement, accroître la résilience aux inondations dans certaines zones vulnérables de Bamako et les communes voisines et renforcer les capacités de gestion urbaine, en particulier en faisant des aménagements d'envergure pour la collecte des eaux pluviales, l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides, en améliorant l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en renforçant les capacités Institutionnelles, et en assurant les interventions d'urgence.

2.2. Composantes du Projet de Résilience Urbaine de Bamako (PRUBA)

Le projet est organisé en six (6) composantes complémentaires. Il s'agit de :

Composante n ° 1 : Amélioration de la gestion des déchets solides (GDS)

Cette composante se subdivise en deux sous-composantes :

- **Sous-composante # 1a:** Développement de l'infrastructure de gestion des déchets solides.
- **Sous-composante # 1b:** Amélioration de la performance des services de gestion des déchets solides.

Composante n ° 2: Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH)

Cette composante est constituée de quatre (4) sous-composantes :

- **Sous-composante n ° 2a:** Stations d'épuration des boues de vidange.
- **Sous-composante # 2b:** WASH dans les écoles et centres de santé, latrines domestiques et changement de comportement.
- **Sous-composante # 2c:** Renforcement du cadre institutionnel du secteur de l'assainissement et renforcement des capacités pour la DNACPN et l'ANGESEM.
- **Sous-composante # 2d:** Approvisionnement en eau en milieu urbain

Composante n ° 3: Investissements dans des infrastructures résilientes

Cette composante est constituée de trois (3) sous-composantes :

- **Sous-composante n ° 3a:** Investissements dans les infrastructures de drainage primaire.
- **Sous-composante n ° 3b:** Investissements dans l'amélioration des quartiers
- **Sous-composante n ° 3c:** Appui aux initiatives locales axées sur les services urbains et l'inclusion économique

Composante n ° 4: Renforcement des capacités institutionnelles

Cette composante est constituée de quatre (4) sous-composantes :

- **Sous-composante # 4a:** Appui à l'opérationnalisation du Grand Bamako. L'objectif de cette activité est d'assister le Conseil d'administration du Syndicat Mixte Inter-collectivités ou Grand Bamako à mettre en place la structure administrative et de responsabilisation nécessaires pour rendre le Grand Bamako opérationnel.
- **Sous-composante n ° 4b:** Plateforme numérique pour la résilience - fondement du plan directeur urbain et des plans de développement économique local
- **Sous-composante # 4c:** Appui au Schéma Directeur Urbain

L'objectif de cette sous-composante est d'appuyer la mise en place d'un schéma directeur à l'échelle du Grand Bamako ainsi que des plans de développement local qui seraient initiée par les gouvernements locaux membres ciblés.

- **Sous-composante # 4d:** Finances municipales et gestion des actifs pour la prestation de services

Le but de cette activité est d'aider le district et les communes à renforcer leurs capacités (a) à gérer les revenus et les dépenses et (b) pour gérer les actifs physiques (par exemple les routes, les bâtiments, les espaces publics), dans le but global d'améliorer la prestation des services municipaux.

Composante n ° 5: Unité de coordination du projet

Cette composante financera les coûts de gestion du projet, les audits financiers et techniques, le suivi et l'évaluation des activités du projet (y compris les données ventilées par sexe), la supervision et la mise en œuvre des garanties environnementales et sociales, la communication, l'assistance technique et les services de consultants, la formation et les connaissances. L'Unité de coordination du projet prendra en charge la gestion des composantes en coordination avec toutes les agences spécifiques respectives identifiées pour la mise en œuvre technique des composantes 1, 2, 3 et 4. La composante 5 financera également un ensemble d'assistance technique pour renforcer les capacités de l'UGP. Des consultants seront embauchés pour soutenir la mise en œuvre de divers composants, y compris des ingénieurs de supervision. La mise en œuvre de sous-composantes spécifiques liées aux grandes infrastructures peut être déléguée à des agences sectorielles qualifiées.

Composante n ° 6: Intervention d'urgence

Cette composante est une CERC à « assignation zéro » qui fournira un financement pour une intervention immédiate en cas de crise ou d'urgence admissible, définie comme un événement qui a causé ou est susceptible de causer de façon imminente une situation économique et / ou sociale défavorable majeure. L'impact associé aux crises ou catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

La composante 1 est la composante concernée par ce PRMS.

2.3. Description de la Zone d'intervention du Projet

Le projet sera exécuté dans l'ensemble du district de Bamako et les 18 communes voisines du district.

- **Le district de Bamako**

Située sur les rives du fleuve Niger, la ville de Bamako est construite dans une cuvette entourée de collines. Elle s'étend d'Ouest en Est sur 22 km et du nord au Sud sur 12 km, pour une superficie de 267 km².

La ville est aussi le principal centre administratif du pays et compte 4 227 569 habitants selon le rapport préliminaire des résultats globaux du RGPH5 2023. La capitale est érigée en district et divisée en six communes par l'ordonnance du 18 août 1978 modifiée par la loi de février 1982.

Selon le nouveau découpage administratif de 2023, conformément à l'article 3 de la loi N°2023 / 005 /du 13 Mars 2023 portant statut particulier du district de Bamako, la circonscription administrative du District de Bamako sera composée de sept Arrondissements qui sont les suivants :

Tableau 1: Composition des sept Arrondissements

Arrondissements	Quartiers
Premier Arrondissement	Boukassoumbougou, Banconi, Delibougou, Doumanzana, Fadjiguila, Korofina-Nord, Korofina Sud, Sotuba, Sangarebougou, Sarambougou, Seydoubougou, Djalakorodji, N'teguedo-Samassebougou, N'teguedo-Sirakoro, Moribabougou, Dogobala, Souleymanebougou, Fombabougou, N'gabakoro droit, Titibougou, Sikoroni.
Deuxième arrondissement	Bagadadji, Bakarybougou, Bougouba, Bozola, Hyppodrome, Konébougou, Medina- coura, Missira, N'gomi, Niaréla, Quinzambougou, Sans - fils, Zone industrielle
Troisième Arrondissement	Badialan 1, Badialan 2, Badialan 3, Bamako-coura, Bamako -coura bolibana, centre commercial, Darsalam, Dravela, Dravela-Bolibana, Kodabougou, Koulouba, Niomirambougou, N'tomikorobougou, Ouolofobougou, Ouolofobougou Bolibana, Point G, Samé, Sirakoro-dounfing, Koulouniko, Sogonafing, Sanankoro, Diagoni.
Quatrième Arrondissement	Hamdallaye, Lafiabougou, Lassa, Djikoroni -Para, Sebenikoro, Sibiribougou, Kalabambougou, Dogodouman, Gringoume, Taliko, Ouezindougou, Mamaribougou, Kanadjiguila, Kabalabougou.

Cinquième Arrondissement	Bacodjicoroni, Badalabougou, Daoudabougou, Garantiguibougou, Kalabamcoura, Quartier - Mali, Sabalibougou, Sema, Torokorobougou,
Sixième Arrondissement	Banankabougou, Dianéguela, Faladié, Magnambougou, Niamakoro, Senou, Sogoniko, Sokorodji, Yirimadio, Missabougou, Diatoula, Niamana, Sirakoro - Méguétana, N'tabacoro, Dramanebougou -Tellem, Sabalibougou – Kourani.
Septième Arrondissement	Gouana, Kabala, Kalabancoro, Kourale, Missala, Missalabougou et N'golobougou.

En attendant l'application des nouvelles dispositions susmentionnées, les anciennes communes du district Bamako et environs concernées par la présente étude se présentent comme suit :

- **La commune I du district de Bamako**

Avec une population estimée à 500 116 habitants (DNP 2022), la commune I est limitée au nord par la commune rurale de Dialakorodji (cercle de Kati), à l'ouest par la Commune II, au nord-est par la commune rurale de Sangaréougou (cercle de Kati), à l'est par la commune rurale de Moribabougou et au sud par le fleuve Niger, elle couvre une superficie de 34,26 km². Neuf quartiers composent cette commune : Banconi, Boukassombougou, Djélibougou, Doumanzana, Fadjiguila, Sotuba, Korofina Nord, Korofina Sud et Sikoroni.

- **La commune II du district de Bamako**

Limitée à l'est par le marigot de Korofina (Collecteur Molobalini),, à l'ouest par le pied de la colline du Point G, au nord par la limite nord du District et au sud par le lit du fleuve Niger. La commune II couvre une superficie de 16,81 km² et compte une population de 237987habitants (DNP 2022). La commune compte onze quartiers : Niaréla, Bagadadji, Médina-coura, Bozola, Missira, Hippodrome, Quinzambougou, Bakaribougou, Zone industrielle et Bougouba. La commune abrite 80 % des industries du Mali.

- **La commune III du district de Bamako**

Limitée au nord par le cercle de Kati, à l'est par le boulevard du Peuple qui la sépare de la Commune II, au sud par la portion du fleuve Niger, et à l'ouest, par la rivière Farako à partir du Lido, l'Avenue Cheick Zayed El Mahyan Ben Sultan et route ACI 2000, couvrant une superficie de 23 km². Sa population est estimée à 192 149 habitants (DNP 2022). C'est le centre administratif et commercial de Bamako. Vingt quartiers composent cette commune et les villages de Koulouninko et Sirakoro-dounfing ont été rattachés à la Commune III.

- **La Commune IV du district de Bamako**

Limitée à l'est par la Commune III, au nord et à l'ouest par le cercle de Kati et au sud par la rive gauche du fleuve Niger. la commune IV couvre une superficie de 36 768 hectares PDSEC, avec une population de 454777 habitants (DNP 2022). La commune IV est composée de huit quartiers : Taliko, Lassa, Sibiribougou, Djicoroni Para, Sébénikoro, Hamdallaye, Lafiabougou et Kalabambougou.

- **La Commune V du district de Bamako**

Limitée au nord par le fleuve Niger, au sud par la zone aéroportuaire et la commune de Kalanban-Coro, à l'est par la Commune VI et le fleuve Niger, la Commune V compte 617168 habitants (DNP-2022) pour une superficie de 41 km². Elle est composée de huit quartiers Badalabougou, Sema I, Quartier Mali, Torokorobougou, Baco-Djicoroni, Sabalibougou, Daoudabougou et Kalaban-Coura.

- **La commune VI du district de Bamako**

Avec une superficie de 88,82 km² la CVI est la plus vaste du district de Bamako avec une population estimée à 701 390 habitants (DNP-2022). Elle est constituée de dix quartiers : Banankabougou, Djanékéla, Faladié, Magnambougou, Missabougou, Niamakoro, Sénou, Sogoniko, Sokorodji et Yirimadio.

- **La commune rurale de Tienfala**

Tienfala est une commune du cercle et de la région de Koulikoro située à 33 km de Bamako et 27 km de Koulikoro. Elle est limitée à l'Est par la ville de Bamako, à l'Ouest par la ville Koulikoro, au Nord par la commune de Kalabancoro, au Sud par la commune de Baguinéda La commune couvre une superficie de 450 km² pour 10 436 habitants (DNP-2022). Avec une population composée de Bambaras,

de Somono, Bozo, Mossi, Malinké, Peulh, Kassonké, etc. L'agriculture demeure la principale source de revenu des populations pour plus de 85%. Les cultures sont : sorgho, mil, riz, maïs, niébé, pois, etc. A côté de l'agriculture, l'élevage de subsistance, le maraîchage, la pêche, le commerce et l'artisanat sont des sources de revenus des populations.

- **Commune rurale de Mountougoula**

La commune de Mountougoula est située à quelques 40 km du chef-lieu du cercle de Kati au sud-Est du District de Bamako. Elle est limitée au Nord et à l'Est par la commune de Baguinéda ; au Sud-Est par la commune de Tiélé ; à l'Ouest par la commune de Sanankoroba et de Kalabancoro ; au Sud-Ouest par la commune de Safé-Bougoula. Elle Couvre une superficie de 367,86 km² avec une population estimée à 24 235 habitants (DNP-2022).

- **Commune de Kalabancoro**

La commune rurale de Kalabancoro est située au Sud-Ouest du district de Bamako, sur la rive droite du fleuve Niger. Elle est limitée au nord par le district de Bamako, au sud par la commune de Sanankoroba, à l'Est par la commune de Mountougoula, à l'Ouest par la commune du Mandé, au nord-Est par la commune de Baguinéda. Elle couvre une superficie de 21 9,75 km² avec une population 241 753 habitants (DNP 2022).

Les 38 points noirs proposés à l'enlèvement sont repartis entre opérationnel et non opérationnel. Il est retenu 15 points noirs opérationnels¹ (tableau 2) qui feront objet d'aménagement de plateforme à caisson et les 23 autres non opérationnels (tableau3) qui seront simplement nettoyés n'enregistrent pas de présence de trieurs/trieuses.

Tableau 2: Liste des 15 points noirs proposés à l'enlèvement et le CET de Noumoubougou

#	Commune	Quartier	Nom du site	Coordonnées GPS	
1	Commune I	DOUMAZANA	Dépôt cimetièrre de Nafadji	12,6953562	-7,9505573
2	Commune I	DOUMAZANA	Décharge de Doumanzana	12,6811797	-7,9379767
3	Commune I	DOUMAZANA	Doumanzana (KONANTEBGOU)	12,6999431	-7,9486102
4	Commune I	BANCONI	Banconi layebougou	12,6738251	-7,9648115
5	Commune I	SOTUBA	Sotuba IER1	12,6602084	-7,9154061
6	Commune II	BAGADADJI	Bagadadji 2	12,6514629	-7,9892065
7	Commune II	ZONE INDUSTRIELLE	Zone industrielle	12,6491038	-7,9623012
8	Commune II	BOUGOUBA	Bougouba	12,6437615	-7,9516113
9	Commune II	T-S-F	TSF 2	12,6424732	-7,9761035
10	Commune III	POINT - G	Point G FMPOS	12,6713557	-7,9963067
11	Commune III	DARSALAM	Diesel Darsalam	12,6505294	-8,0071818
12	Commune VI	FALADJIE	Dépôt des déplacés de Faladjie	12,5765327	-7,9444967
13	Commune VI	FALADJIE	Derrière usine de pâte alimentaire	12,5740353	-7,9460061
14	Commune VI	FALADJIE	Site des déplacés de Faladjie	12,5740545	-7,9462841
15	Commune VI	NIAMAKORO	Niamakoro près du terrain de foot	12,5681729	-7,9632023
16	Tienfala	NOUMOUBOUGOU	Décharge de Noumoubougou	12,74223	-7,74909

¹ Deux points noirs, Badalabougou (Olympe) et ses 164 trieurs recensés, et Bozola (319 trieurs recensés) ne sont pas inclus dans cette phase prioritaire de nettoyage : (i) le site Badalabougou du fait de son statut privé d'une part et, d'autre part, de la quantité extraordinaire d'ordures (environ 1.500.000 m³) qui appelle des solutions alternatives au nettoyage comme le traitement sur place ; et (ii) le site de Bozola à cause des difficultés d'accès qui se matérialisent par une certaine opposition des riverains (association des vendeurs de fruits) : ledit site fait partie de la zone de réinstallation des vendeurs de fruits dans le cadre du projet d'aménagement routier de la corniche. Ces riverains craignent l'accaparement du site après nettoyage par des spéculateurs fonciers. Une des premières tâches de la structure facilitatrice qui sera recruté consiste à l'organisation de séances d'informations et de communication à l'endroit des trieurs/trieuses de ces sites.

Carte 1 : Illustration des points noirs proposés à l'enlèvement et du CET de Noumoubougou

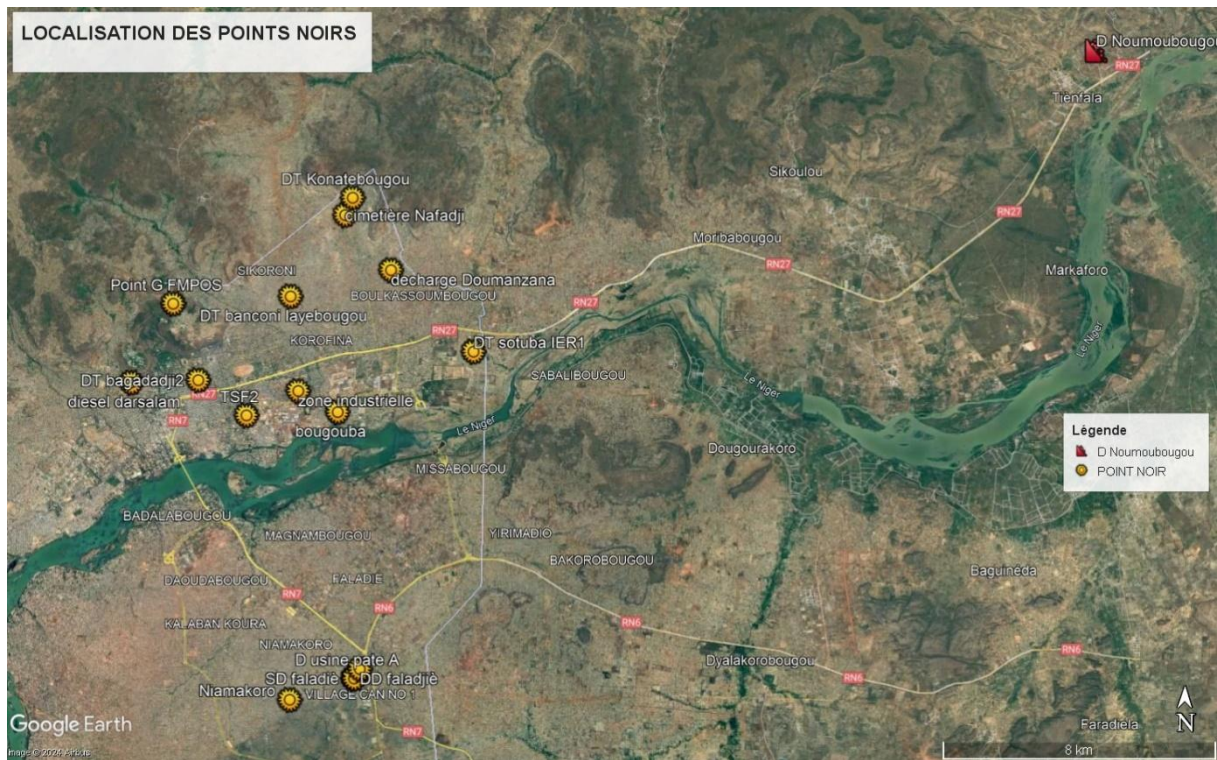
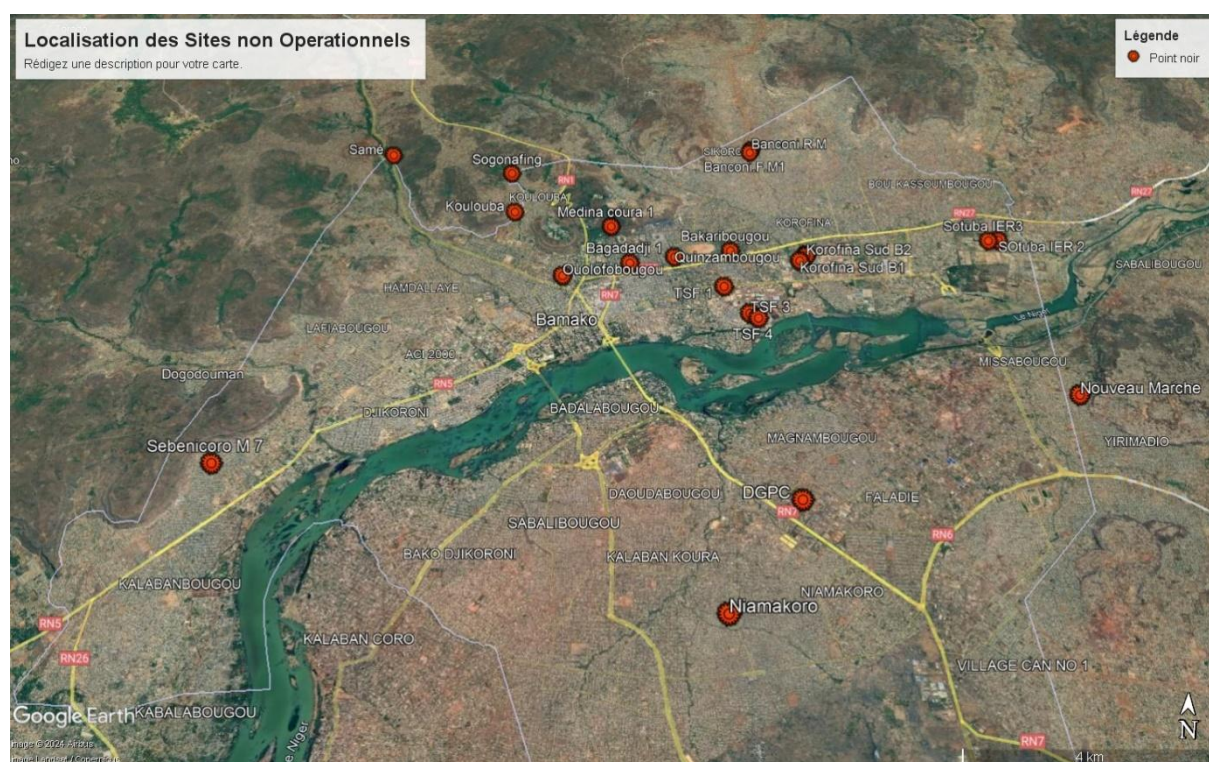


Tableau 3 : Liste 23 points noirs non opérationnels également proposés à l'enlèvement

#	Commune	Quartiers	Nom du site	Coordonnées GPS	
1	Commune I	Sotuba	Sotuba IER2	12,6603683	-7,9182393
2	Commune I	Sotuba	Sotuba IER3	12,6601009	-7,9202206
3	Commune I	Banconi	Banconi farada marché 1.	12,6831377	-7,9669778
4	Commune I	Banconi	Banconi Razel marché.	12,6840796	-7,966581
5	Commune I	Korofina sud	Korofina sud marché.	12,6531052	-7,9581033
6	Commune I	korofina sud	Korofina sud Babiabougou 1	12,654381	-7,9570325
7	Commune I	Korofina sud	Korofina sud babiabougou 2	12,6544683	-7,9567572
8	Commune I	Korofina sud	Korofina sud babiabougou 3	12,6548535	-7,9567033
9	Commune II	Bagadadji	Bagadadji 1	12,6509546	-7,991362
10	Commune II	Quinzambougou	Quinzanbougou	12,6529357	-7,9826342
11	Commune II	Medina-coura	Médinacoura 1	12,6603822	-7,9954843
12	Commune II	T-S-F	T S F 4	12,6384713	-7,9667004
13	Commune II	T-S-F	TSF 1	12,6458728	-7,9730345
14	Commune II	T-S-F	T S F 3	12,6395275	-7,9682707
15	Commune II	Bakaribougou	Bakaribougou	12,6555058	-7,9716351
16	Commune III	Samé	Samé sur la route RN2	12,67832437	-8,04254638
17	Commune III	Ouolofobougou	Ouolofobougou jardin	12,64714922	-8,00427099
18	Commune III	Koulouba	Koulouba	12,66331854	-8,01520248
19	Commune III	Sogonafing	Sogonafing	12,67376194	-8,01685437
20	Commune IV	Sebenikoro	Sebenicoro Marché secteur 7	12,6028517	-8,0605979
21	Commune VI	Missabougou	Nouveau marché	12,6234592	-7,9102751
22	Commune VI	Sogoniko	Face à l'école DGPC	12,6003049	-7,9607705
23	Commune VI	Niamakoro	Dépôt de l'ancien cimetière	12,5800127	-7,9733806

Carte 2 : Illustration des points noirs non opérationnels



Au cours de l'enquête nous avons identifiés 23 sites sur les 38 points noirs qui ne sont pas fréquentés par les trieuses/trieurs. Ces sites ne sont plus fonctionnels, sont fermés et interdits d'accès aux usagers par les mairies. Cependant, il y subsiste toujours les anciennes ordures qui ne sont pas encore évacuées. L'évacuation de ces dépôts peut se faire dès maintenant car il n'y'a aucune contrainte de quelque nature que ce soit qui puisse empêcher d'effectuer le travail.

III. RAPPEL DES EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE EN MATIERE DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

L'exigence de la Banque en matière de sauvegarde environnementale et sociale applicable au présent PRMS est la **NES 05 -Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire** de la Banque mondiale. En effet, lorsque la réinstallation implique un déplacement économique la NES 05 prévoit les dispositions supplémentaires suivantes à intégrer dans les plans (paragraphe 26, 27, 28, 29) :

- **Perte d'accès à des terres ou à des ressources**

Pour les personnes dont les moyens de subsistance sont affectés par la perte de terres, d'utilisation de ressources ou d'accès à des terres ou à des ressources, y compris les ressources en propriété collective, le plan de réinstallation décrit les moyens d'obtenir des ressources de substitution ou de remplacement, ou prévoit autrement un appui à d'autres moyens de subsistance.

- **Appui à d'autres moyens de subsistance**

Pour toutes les autres catégories de déplacés économiques, le plan de réinstallation décrit des moyens possibles d'obtenir un emploi ou de créer une entreprise, y compris par la fourniture d'une aide supplémentaire adaptée, notamment une formation professionnelle, un crédit, des licences ou des permis, ou encore du matériel spécialisé. Au besoin, le plan de subsistance prévoit une aide spéciale aux

femmes, aux minorités ou aux groupes vulnérables qui peuvent avoir plus de mal que les autres à exploiter d'autres moyens de subsistance.

- **Analyse des opportunités de développement économique**

Le plan de réinstallation identifie et évalue toutes les possibilités de promotion de moyens de subsistance améliorés à la suite du processus de réinstallation. Il peut s'agir, par exemple, d'accords préférentiels en matière d'emploi dans le cadre du projet, du soutien au développement de produits ou de marchés spécialisés, de l'établissement de zones commerciales et d'accords commerciaux préférentiels, ou d'autres mesures le cas échéant, le plan devrait également déterminer la possibilité d'allouer des ressources financières aux communautés, ou directement aux personnes déplacées, par l'établissement de mécanismes de partage des avantages tirés du projet.

- **Aide transitoire**

Le plan de réinstallation prévoit une aide transitoire à ceux dont les moyens de subsistance seront perturbés. Il peut s'agir de paiements pour compenser la perte de cultures et de ressources naturelles, le manque à gagner subi par les entreprises ou les employés lésés par la délocalisation des entreprises. Le plan prévoit le maintien de cette aide transitoire pendant toute la période de transition.

Le champ d'application des *mesures dédiées à la restauration, amélioration, intensification, diversification des moyens de subsistance* est clairement défini, avec des limites d'inclusion :

- Elles prennent en compte les trieurs et trieuses qui seront affectés par les mesures de traitement des points noirs et pour lesquelles le projet aura un impact sur les sources de revenus économiques et la perte d'opportunités de revenus monétaires issus des produits de recyclage et valorisation des déchets ;
- Elles prennent aussi en compte tous les trieuses /trieurs vulnérables qui bénéficieront d'un accompagnement du fait de leur statut de vulnérabilité et qui accepteraient d'être assistées et accompagnées dans la mise en œuvre du programme de restauration des moyens de subsistances.

IV. CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Le succès de la restauration et/ou amélioration des moyens de subsistance dépendra dans une large mesure de la participation de toutes les parties prenantes (acteurs institutionnels, tous les bénéficiaires, notamment) et, la seule façon pour elles de participer est de prendre en compte leurs points de vue lors de la planification.

Les NES n°5 et N°10 exigent une pleine information et participation de la communauté, avec l'accentuation particulière sur l'inclusion des personnes défavorisées, les populations vulnérables et/ou marginalisées dans une communauté. Pour atteindre les objectifs visés par la participation du public, l'étude a été conduite selon une démarche participative et inclusive à quatre (4) niveaux :

- Information préalable des parties prenantes ;
- Visite des communes et quartiers concernés par les activités prioritaires du projet ;
- Consultations des populations locales et des trieurs et trieuses ;
- Rencontres avec les acteurs institutionnels.

Ce chapitre récapitule, tout d'abord, les consultations précédentes au processus d'élaboration du PRMS. Ensuite elle résume les consultations réalisées dans le cadre du PRMS et, enfin, décline les consultations futures dans le cadre de la mise en œuvre du PRMS.

Résultats des Consultations avec les communautés locales impactées

Les consultations réalisées dans le cadre du PRMS ont concerné les mairies des six (6) communes du district de Bamako et de Tienfala, les organisations de la société civile et les trieuses et trieurs de déchets des différents sites des points noirs du district de Bamako et ceux de la décharge finale de Noumoubougou. Ces rencontres avaient pour objectif principal d'informer et recueillir les avis, préoccupations et recommandations de l'ensemble des parties prenantes pour la bonne mise en œuvre du PRMS. Ces rencontres se sont déroulées du 12 au 16 avril 2024.

Au cours de ces échanges, les autorités (mairies) consultées ont souligné la pertinence du projet dans la mesure où la problématique de gestion des déchets est un défi majeur pour l'ensemble des communes du districts de Bamako et environs. Ils ont surtout insisté sur la suppression définitive des points noirs (toute chose qui n'est pas à l'ordre du jour dans le cadre de cette opération d'urgence de nettoyage des points noirs) et la mise en place des dépôts de transit officiels afin d'éviter l'apparition spontanée des nouveaux dépôts. Pour ces autorités ce projet améliorera le cadre de vie des populations bénéficiaires. Enfin ils ont affirmé leur adhésion et leur disponibilité pour la bonne réussite de l'initiative.

Concernant les trieuses et trieurs de déchets sur les différents points noirs, les échanges ont porté sur leurs activités de subsistance, les revenus moyens, les conséquences socioéconomiques liées aux activités de triage.

La synthèse des consultations publiques avec les parties prenantes est donné dans le tableau ci-dessous :

Parties prenantes	Points de vue exprimés	Recommandations
Mairie de la commune I	Nous attendons beaucoup de ce projet du PRUBA car le dépôt de Konatébouguou représente une grande zone d'insécurité pour la population riveraine	Commencer les travaux dans les brefs délais
Mairie de la commune II	Etant donné que le dépôt du CFP n'est plus fonctionnel donc nous n'avons plus de dépôt de transit et nous voulons que ce problème soit résolu pour le bien-être de la population.	Prendre en compte les doléances des principales concernés qui sont les trieuses/trieurs
Mairie de la commune III	Nous sommes impatients de voir ce projet se réaliser	Impliquer la mairie dans les activités du projet
Mairie de Tienfala	Nous saluons l'initiative du projet et souhaitons ardemment sa réalisation.	Faire rapidement les travaux
Président de l'association des trieuses/trieurs	Le projet est salutaire dans la mesure où il va améliorer les conditions de vie des trieuses/trieurs	Il faudra que les moyens de subsistance prévus pour les trieuses/trieurs leur permette de vivre dignement après l'arrêt de l'activité de triage
Olympe Badalabougou	Toute notre inquiétude réside dans la fermeture du dépôt car la plupart d'entre nous n'ont pas d'autres métiers Si devons réutiliser le dépôt après aménagement, il faudra nous aider avec des équipements et outils permettant e valoriser nos revenus	Même si cette décharge à priori n'est pas concernée par l'évacuation d'urgence, certains d'entre vous opèrent sur des sites retenus et pourront bénéficier de l'encadrement, de la formation et de l'assistance par le facilitateur qui sera retenu.

Noumoubougou	<p>Cette décharge est notre seule source de revenus.</p> <p>Nous sommes toujours préoccupés par tout travail qui concerne cette décharge.</p> <p>Nous aimerions être prévus dans les activités d'aménagement de cette décharge (appui en matériels/équipements, formation pour d'autres activités telle que la teinture, la savonnerie, etc.)</p>	Effectivement il est prévu dans le cadre des aménagements des formations adaptées à vos besoins et appui /équipements en matériels et outils de travail
--------------	---	---

A la suite de ces consultations réalisées, des ateliers de restitutions sur les nouvelles orientations du projet seront organisés par la structure facilitatrice au niveau de chaque site de dépôt répertorié.

Activités de consultations additionnelles

Avant le démarrage effectif des activités de mobilisation et de structuration des trieurs et trieuses en vue de déployer le programme d'accompagnement social, des consultations additionnelles seront menées pour harmoniser l'information et la communication avec les parties prenantes.

Ces consultations complémentaires seront menées par la structure facilitatrice immédiatement après son ordre de services de démarrage. Elles vont concerner tous les trieurs et trieuses des 16 sites initialement identifiés pour leur clarifier l'esprit et la démarche qui guident la préparation et la mise en œuvre du présent PRMS.

Les consultations futures avec les parties prenantes

Ces consultations des trieurs et des trieuses seront menées sous l'égide de l'ONG facilitatrice qui sera recrutée par l'UGP du PRUBA pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement et d'assistance en faveur des trieuses et trieurs. Les consultations futures vont surtout se focaliser sur les points suivants :

- L'engagement et l'implication des trieuses et trieurs autour des mesures de renforcement des capacités ;
- La mobilisation et la participation autour de création et de la structuration des GIE ou coopératives pour les activités de tri ;
- La gestion des phases de transition et de suivi du lancement des activités ;
- Les feedbacks sur les défis, difficultés et contraintes rencontrées et les réponses apportées.

V. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DES TRIEUSES/TRIEURS

5.1. Profil sociodémographique des bénéficiaires du PRMS

L'objectif de cette sous-section est de dégager le profil socio-économique des trieuses/ trieurs bénéficiaires du présent PRMS.

5.1.1. Répartition des bénéficiaires par commune

Dans le cadre de l'enquête socioéconomique, 611 trieuses/trieurs ont été recensés dont 525 femmes et 86 hommes. Leur effectif par commune est reparti comme suit :

Tableau 4 : Répartition des bénéficiaires par commune

Communes	Féminin	Masculin	Total	%
Commune 1	153	14	167	27,3%
Commune 2	130	17	147	24,1%
Commune 3	53	22	75	12,3%

Commune 5	20	18	38	6,2%
Commune 6	68	15	83	13,6%
Tienfala	101		101	16,5%
Total	525	86	611	100%

5.1.2. Répartition des bénéficiaires par sexe et par localité

La majorité des personnes enquêtées sont des femmes avec 86%. Elles sont plus localisables en commune I où 92% des trieurs sont des femmes, en commune II où 88% des trieurs sont des femmes et dans la commune de Tienfala où 100% de trieuses. Concernant les 14% des hommes trieurs, ils sont localisables dans les communes concernées du district de Bamako.

Tableau 5 : Répartition des bénéficiaires par sexe et par localité

Commune/Quartier	Féminin	Masculin	Total
Commune 1	153	14	167
BANCONI	1		1
DOUMAZANA	70	12	82
SOTUBA	82	2	84
Commune 2	130	17	147
BAGADADJI	10	9	19
T-S-F	57	1	58
BOUGOUBA	13	4	17
ZONE INDUSTRIELLE	50	3	53
Commune 3	53	22	75
DARSALAM	48	15	63
POINT - G	5	7	12
Commune 5	20	18	38
DAOUDABOUGOU	20	18	38
Commune 6	68	15	83
MISSABOUGOU		3	3
NIAMAKORO	21		21
YIRIMADIO	1		1
FALADJIE	39	11	50
SOGONIKO	7	1	8
Tienfala	101		101
TIENFALA VILLAGE	52		52
TIENFALA GARE	49		49
Total	525	86	611

15.1.3. Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge et par localité

Selon la répartition des personnes enquêtées par tranche d'âge nous pouvons faire le constat que près de la moitié soit 43% ont moins de 40 ans. En effet les moins de 36 ans représentent 43% des trieurs/trieuses. La tranche d'âge 36 à 45 ans qui représente une période des besoins multiformes notamment familiale, constitue 22,6% des bénéficiaires. Les 46 à 60 ans représentent 23,2% et les plus de 61 ans représentent 11,6% des bénéficiaires.

La répartition des trieuses/ trieurs par tranche d'âge est détaillée dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge et par localité

Commune	15 à 17 ans	18 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 60 ans	Plus de 61	Total
Commune 1	13	9	26	32	50	37	167
BANCONI		1					1
DOUMAZANA	6	3	14	13	26	20	82
SOTUBA	7	5	12	19	24	17	84
Commune 2	22	12	28	40	34	11	147
BAGADADJI	4	1	4	3	7		19
T-S-F	2	7	16	21	7	5	58
BOUGOUBA	4		1	4	6	2	17
ZONE INDUSTRIELLE	12	4	7	12	14	4	53
Commune 3	18	3	17	17	13	7	75
DARSALAM	15	3	16	16	10	3	63

POINT – G	3		1	1	3	4	12
Commune 5	2	5	6	15	8	2	38
DAOUDABOUGOU	2	5	6	15	8	2	38
Commune 6	16	13	14	13	18	9	83
MISSABOUGOU	3						3
NIAMAKORO	5	1	2	5	3	5	21
YIRIMADIO						1	1
FALADJIE	6	11	10	6	14	3	50
SOGONIKO	2	1	2	2	1		8
Tienfala	11	20	25	21	19	5	101
TIENFALA VILLAGE	7	11	13	12	7	2	52
TIENFALA GARE	4	9	12	9	12	3	49
Total	82	62	116	138	142	71	611

On constate aussi la présence d'enfants de moins de 15²ans qui accompagnent leurs parents trieuses sur les sites et des mineurs de moins de 18 ans. Il est important qu'au cours de la mise en œuvre du PRMS que le Projet :

-Identifie les moins de 15 ans sur les 16 sites retenus à travers les services de l'ONG facilitatrice et qui devra inclure dans son plan une action de référencement vers des structures socio-éducatives pour leur encadrement.

-Analyse à travers l'ONG facilitatrice la situation des 15 à 17 ans pour faire la différence entre ceux qui sont en cours de scolarisation et ceux en déperdition scolaire. Pour les premiers, l'ONG devra s'assurer de leur référencement vers des structures socio-éducatives pour les appuis nécessaires. Les seconds seront intégrés dans les formations pour qu'ils puissent continuer l'activité de tri dans les conditions meilleures.

Les enfants de 15 ans à 18 ans qui intégreront les formations de l'ONG facilitatrice, et travailleront ensuite sur les centres de transfert auront une garantie des mêmes droits que les adultes y participant.

25.1.4. Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et par tranche d'âge

La répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial donne 17% de célibataires, 2% de divorcé(e)s, 62,8% de marié(e)s et 18,2% de veuves/veufs.

Tableau Erreur ! Signet non défini.: Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et par tranche d'âge

Communes	Célibataire	Divorcé (e)	Marié (e)	Veuf-veuve	Total général	
Commune 1	18	3		103	43	167
15 à 17 ans	13					13
18 à 25 ans				9		9
26 à 35 ans	4	2		17	3	26
36 à 45 ans	1	1		26	4	32
46 à 60 ans				33	17	50
Plus de 61				18	19	37
Commune 2	26	3		95	23	147
15 à 17 ans	22					22
18 à 25 ans				12		12
26 à 35 ans	4	1		23		28
36 à 45 ans				36	4	40
46 à 60 ans		2		20	12	34
Plus de 61				4	7	11
Commune 3	29			33	13	75
15 à 17 ans	18					18
18 à 25 ans				2	1	3
26 à 35 ans	11			6		17
36 à 45 ans				15	2	17

² L'âge légal du travail au Mali est de 15 ans

46 à 60 ans			9	4	13
Plus de 61			1	6	7
Commune 5	2	2	33	1	38
15 à 17 ans	2				2
18 à 25 ans			5		5
26 à 35 ans		1	5		6
36 à 45 ans		1	14		15
46 à 60 ans			7	1	8
Plus de 61			2		2
Commune 6	18	3	42	20	83
15 à 17 ans	16				16
18 à 25 ans		1	12		13
26 à 35 ans	2		11	1	14
36 à 45 ans		2	8	3	13
46 à 60 ans			10	8	18
Plus de 61			1	8	9
Tienfala	11	1	78	11	101
15 à 17 ans	11				11
18 à 25 ans			20		20
26 à 35 ans		1	22	2	25
36 à 45 ans			19	2	21
46 à 60 ans			15	4	19
Plus de 61			2	3	5
Total	104	12	384	111	611

35.1.5. Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction et la tranche d'âge

Les bénéficiaires sont majoritairement non scolarisés avec 65% des personnes rencontrées. Les femmes représentent 90% de cette population non scolarisée, dont peu moins du tiers est constitué des moins de 40ans. Ceux qui ont un niveau primaire constituent 19,3% des bénéficiaires, le niveau secondaire 7,6% et le niveau professionnel (écoles de formation professionnelle) est de 0,98% et une personne a un niveau universitaire %. Dans cette répartition il faut également compter 6,7% qui ont un niveau non déterminé dans un enseignement bilingue (français et arabe).

Tableau Erreur ! Signet non défini.: Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction et la tranche d'âge

Commune	Professionnel	– Franco - Arabe	Non scolarisé	Primaire	Secondaire	Universitaire	Total
Commune 1	2	23	98	39	5		167
15 à 17 ans		3		9	1		13
18 à 25 ans		2	4	3			9
26 à 35 ans	1	2	10	9	4		26
36 à 45 ans		5	22	5			32
46 à 60 ans	1	3	37	9			50
Plus de 61		8	25	4			37
Commune 2	2	8	99	27	11		147
15 à 17 ans			8	8	6		22
18 à 25 ans			9	3			12
26 à 35 ans	1	1	16	6	4		28
36 à 45 ans	1	5	29	4	1		40
46 à 60 ans		2	28	4			34
Plus de 61			9	2			11
Commune 3		3	50	12	10		75
15 à 17 ans			7	4	7		18
18 à 25 ans			2	1			3
26 à 35 ans		1	11	3	2		17
36 à 45 ans		2	12	2	1		17
46 à 60 ans			11	2			13
Plus de 61			7				7
Commune 5			29	7	1	1	38
15 à 17 ans			1	1			2
18 à 25 ans			3	2			5
26 à 35 ans			3	2	1		6
36 à 45 ans			13	1		1	15
46 à 60 ans			7	1			8
Plus de 61			2				2
Commune 6	1	5	54	10	13		83

15 à 17 ans	1	1	5	4	5	16
18 à 25 ans		1	4	5	3	13
26 à 35 ans		2	8	1	3	14
36 à 45 ans		1	11		1	13
46 à 60 ans			17		1	18
Plus de 61			9			9
Tienfala	1	2	68	23	7	101
15 à 17 ans	1	1	3	5	1	11
18 à 25 ans			13	6	1	20
26 à 35 ans			14	7	4	25
36 à 45 ans			17	3	1	21
46 à 60 ans		1	16	2		19
Plus de 61			5			5
Total	6	41	398	118	47	611

45.1.6. Accès aux services sociaux de base des bénéficiaires

Concernant la disponibilité des services sociaux de base, la quasi-totalité des bénéficiaires déclarent avoir accès aux services en termes géographique et de prestation avec 75% pour la santé, 74% pour l'école et 87% pour l'eau potable. Cependant quelques difficultés demeurent quant au paiement des coûts des services. En effet, seules 61% disent avoir les moyens pour les services de santé, 61% pour les services de l'école. C'est avec les services de l'eau potable qu'une partie importante 74%, disent avoir les moyens nécessaires.

Tableau Erreur ! Signet non défini.: Accès aux services sociaux de base des bénéficiaires

Catégorie	Santé		Ecole		Eau potable	
	Disponibilité service	Moyen financier	Disponibilité service	Moyen financier	Disponibilité service	Moyen financier
Féminin	375	303	386	317	458	393
15 à 17 ans	23	12	46	21	45	34
18 à 25 ans	45	38	47	42	53	47
26 à 35 ans	79	67	86	77	92	84
36 à 45 ans	90	67	101	78	89	65
46 à 60 ans	84	67	63	56	117	104
Plus de 61	54	52	43	43	62	59
Masculin	80	69	63	55	73	62
15 à 17 ans	23	20	17	15	23	21
18 à 25 ans	3	3	2	2	3	3
26 à 35 ans	14	12	14	13	16	15
36 à 45 ans	16	12	13	10	12	10
46 à 60 ans	19	17	13	12	14	9
Plus de 61	5	5	4	3	5	4
Total	455	372	449	372	531	455

5.1.8. Répartition des bénéficiaires selon leur activité de subsistance

Comme activité menée pour leurs subsistances, près de 93% des **bénéficiaires** déclarent n'avoir que l'activité de tri des déchets. En plus de l'activité de tri de déchets certaine ont comme activité principale et de subsistance le petit commerce pour 19 personnes, le maraichage pour 15 personnes, la lessive pour 4 personnes, le nettoyage pour 4 personnes, et creuseur de puits pour une personne

Tableau 10 : Répartition des bénéficiaires selon leur activité de subsistance

	Creuseur de puits	Lessive	Maraichage	Nettoyage	Petit commerce	Triage de déchets	Total
Féminin		3	15	3	18	486	525
15 à 17 ans		1			1	55	57
18 à 25 ans			1		1	57	59
26 à 35 ans		1	2		5	92	100
36 à 45 ans			3		6	113	122
46 à 60 ans			2	2	4	114	122
Plus de 61		1	7	1	1	55	65

Masculin	1	1	1	1	1	82	86
15 à 17 ans	1					24	25
18 à 25 ans						3	3
26 à 35 ans		1		1		14	16
36 à 45 ans						16	16
46 à 60 ans					1	19	20
Plus de 61						6	6
Total	1	4	15	4	19	568	611

5.1.9. Répartition des bénéficiaires selon le nombre d'heure moyen journalier sur les sites

En termes de temps passé sur les points de collecte des déchets on constate selon les déclarations des bénéficiaires que 21,3% ne dépassent pas en moyenne 4h par jour sur les sites des déchets, 54,3% font en moyenne 5h à 8h par jour et 24,4% disent faire en moyenne 9h à 12h par jour. Les personnes qui passent plus de temps sur les sites de collecte de déchets sont localisables principalement au niveau des dépôts de Doumazana, Darsalam, Daoudabougou, Tienfala et dans une moindre mesure Niamakoro et Faladié. Cela s'explique certainement par la relative sécurité observable sur ces sites et leur proximité des zones à densité forte .

Tableau 11: Répartition des bénéficiaires selon le nombre d'heure moyen journalier sur les sites

	[1h à 4h]	[5h à 8h]	[9h à 12h]	Total
Commune 1	42	97	28	167
BANCONI			1	1
DOUMAZANA	15	47	20	82
SOTUBA	27	50	7	84
Commune 2	31	93	23	147
BAGADADJI	3	9	7	19
T-S-F	11	41	6	58
BOUGOUBA	4	9	4	17
ZONE INDUSTRIELLE	13	34	6	53
Commune 3	10	36	29	75
DARSALAM	7	32	2-	63
POINT - G	3	4	5	12
Commune 5	1	15	22	38
DAOUDABOUGOU	1	15	22	38
Commune 6	13	44	26	83
MISSABOUGOU		2	1	3
NIAMAKORO	2	8	11	21
YIRIMADIO			1	1
FALADJIE	6	33	11	50
SOGONIKO	5	1	2	8
Tienfala	33	47	21	101
TIENFALA VILLAGE	14	30	8	52
TIENFALA GARE	19	17	13	49
Total	130	332	149	611

5.1. 10. Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen journalier

En termes de revenu moyen journalier, nous avons sur la base des déclarations des bénéficiaires 19,5% qui ont moins de 1000 Fcfa par jour, 58,1% ont des revenus compris en 1005 à 2000 Fcfa, 12,1% ont des revenus compris entre 2005 à 3000 Fcfa, 7,4% ont des revenus compris entre 3005 à 5000 Fcfa et 2,9% ont des revenus compris entre 5005 à 10000 Fcfa.

Tableau 12: Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen journalier

	Moins de 1000 Fcfa	[1005 à 2000]	[2005 à 3000]	[3005 à 5000]	[5005 à 10000]	Total
Commune 1	62	92	2	9	2	167
BANCONI		1				1
DOUMAZANA	23	48	1	8	2	82

SOTUBA	39	43	1	1		84
Commune 2	12	109	15	7	4	147
BAGADADJI		10	7	1	1	19
T-S-F	8	43	4	2	1	58
BOUGOUBA	2	12	3			17
ZONE INDUSTRIELLE	2	44	1	4	2	53
Commune 3	7	34	20	12	2	75
DARSALAM	5	30	16	10	–	63
POINT - G	2	4	4	2		12
Commune 5	9	16	6	4	3	38
DAOUDABOUGOU	9	16	6	4	3	38
Commune 6	14	47	4	11	7	83
MISSABOUGOU		2	1			3
NIAMAKORO	3	13	1	2	2	21
YIRIMADIO			1			1
FALADJIE	10	25	1	9	5	50
SOGONIKO	1	7				8
Tienfala	15	57	27	2		101
TIENFALA VILLAGE	5	33	12	2		52
TIENFALA GARE	10	24	15			49
Total	119	355	74	45	18	611

5.1.11. Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel par localité

Le nombre de jour de travail par semaine est divers. Cependant la majorité soit 81% disent travailler en moyenne 6 ou 7 jours par semaines. En multipliant le revenu moyen journalier par le nombre de jour de travail déclaré par le bénéficiaire et le nombre moyen de semaine dans le mois nous arrivons à obtenir le revenu mensuel moyen par bénéficiaire. Sur cette base nous pouvons faire le constat suivant : 35,5% des bénéficiaires gagnent moins de 25 000 Fcfa par mois soit un montant inférieur au SMIC qui est de 40 000 Fcfa ; 36,8% ont des revenus mensuels compris entre 25 005 à 50 000 Fcfa ; 13,9% ont des revenus mensuels compris entre 50 005 à 75 000 Fcfa ; 6,2% ont des revenus mensuels compris entre 75 005 à 100 000 Fcfa ; 5,2% ont des revenus mensuels compris entre 100 005 à 150 000 Fcfa et le reste ont des revenus mensuels compris entre 150 005 à 200 000 Fcfa. Cette dernière catégorie (2,3%) est localisable sur les mêmes sites où les bénéficiaires passent plus de temps .

Tableau 13: Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel par localité

	Moins de 25 000 Fcfa	[25005 à 50000]	[50005 à 75000]	[75005 à 100000]	[100005 à 150000]	[150000 à 200000]	Total
Commune 1	105	42	9	2	7	2	167
BANCONI		1					1
DOUMAZANA	44	23	5	2	6	2	82
SOTUBA	61	18	4		1		84
Commune 2	34	71	27	5	9	1	147
BAGADADJI		7	8	2	1	1	19
T-S-F	16	27	12		3		58
BOUGOUBA	6	7	2	2			17
ZONE INDUSTRIELLE	12	30	5	1	5		53
Commune 3	15	26	19	5	8	2	75
DARSALAM	11	24	15	3	8	–	63
POINT - G	4	2	4	2			12
Commune 5	13	10	8	2	2	3	38
DAOUDABOUGOU	13	10	8	2	2	3	38
Commune 6	29	29	6	8	5	6	83
MISSABOUGOU		2	1				3
NIAMAKORO	8	7	1	1	2	2	21
YIRIMADIO			1				1
FALADJIE	16	17	3	7	3	4	50
SOGONIKO	5	3					8
Tienfala	21	47	16	16	1		101
TIENFALA VILLAGE	7	31	6	7	1		52
TIENFALA GARE	14	16	10	9			49
Total	217	225	85	38	32	14	611

5.1.12. Destination des revenus des bénéficiaires

En termes de dépenses liées aux revenus mensuels, 85,4% des bénéficiaires disent assurer les dépenses de nourriture, 30,3% assurent les dépenses de location, 68,1% assurent les dépenses d'habillement, 59,2% assurent les dépenses de santé, 47,3% assurent les dépenses d'éducation, 59,7% assurent les dépenses de service d'eau et 29,8% assurent les dépenses de service d'électricité. Si la plupart des dépenses sont soutenues par les tranches d'âges de 36 à 60 ans, on peut faire le constat d'une prise en charge plus soutenue des dépenses par les tranches de 26 ans à 35 ans.

Pour les femmes de la tranche 15 à 25 ans de la catégorie « autre » les montants gagnés vont essentiellement dans l'aide des parents dans la prise en charge des besoins quotidiens ; dans la prise en charge de leur besoin ; dans l'épargne et ou tontine. Les montants des femmes de la tranche 26 à 35 ans prennent pratiquement les mêmes destinations avec l'aide aux parents moins élevée et la prise en charge des besoins des enfants et l'épargne plus élevée. Les autres tranches d'âge des femmes orientent les montants gagnés vers la prise en charge des besoins de la famille en priorité et les festivités dans une moindre mesure.

Tableau 14 : Destinations des revenus des bénéficiaires

Désignations	Nourriture	Location	Habillement	Santé	Éducation	Service d'eau	Service électricité	Autres
Féminin	441	138	347	310	248	307	138	38
15 à 17 ans	43	15	42	25	19	27	11	10
18 à 25 ans	42	3	43	29	19	34	9	8
26 à 35 ans	82	22	64	56	45	47	21	7
36 à 45 ans	108	38	78	78	69	74	30	6
46 à 60 ans	113	44	89	78	70	88	46	1
Plus de 61	53	16	31	44	26	37	21	6
Masculin	81	47	69	52	41	58	44	11
15 à 17 ans	21	7	20	11	5	8	5	8
18 à 25 ans	3	3	3	0	0	2	0	0
26 à 35 ans	16	11	13	9	9	15	11	1
36 à 45 ans	16	13	13	12	10	14	13	0
46 à 60 ans	20	11	16	15	12	14	10	1
Plus de 61	5	2	4	5	5	5	5	1
Total général	522	185	416	362	289	365	182	49

5.1.13. Activités de tri et conséquences socioéconomiques

Les personnes interrogées pensent diversement que les activités de triage de déchets entraînent des conséquences socioéconomiques (positive et négative). En effet, la moitié des bénéficiaires de la commune I trouvent que leurs activités peuvent entraîner des conséquences socioéconomiques avec un peu plus de la moitié pour la commune II, plus du quart pour la commune III et 10 à 17% pour la commune V, commune VI et de Tienfala.

Les conséquences sur le plan social évoquées par les bénéficiaires sont entre autres : la marginalisation, la pauvreté chronique, le désespoir, l'exclusion sociale, le dégoût des autres (on nous prend comme une personne sale, malade et pauvre), le dénigrement, le gêne, le rejet des voisins, les risques de blessures graves. Sur le plan économique, les activités de tri nous assurent la prise en charge des dépenses de la famille et de venir en aide aux parents.

Tableau 15 : Activités de tri et conséquences socioéconomiques

Commune	Non	Oui
Commune 1	49,13%	50,87%
Commune 2	45,07%	54,93%
Commune 3	66,67%	33,33%
Commune 5	95,00%	5,00%

Commune 6	88,89%	11,11%
dTienfala	82,52%	17,48%
Total	64,16%	35,84%

5.1.14. Trieurs victimes des maladies liées aux activités de triage de déchets

La grande majorité des personnes interrogées soit 80,85%, estime n'avoir jamais été victime de maladies liées à leurs activités. Le nombre de ces personnes est plus élevé dans les tranches d'âge des 15 à 25 ans et 26 à 35 ans. C'est en commune II que le nombre de personnes qui ont été victimes de maladies liées à leur activité est élevé avec 26%.

Les maladies évoquées par les victimes sont entre autres : le mal de dos, le mal de gorge, des problèmes respiratoires, le paludisme, le rhume.

Tableau 16 : Pourcentage de Trieurs par commune victimes des maladies liées aux Activités de triage

Commune	Non	Oui
Commune 1	74,57%	25,43%
Commune 2	73,24%	26,76%
Commune 3	79,17%	20,83%
Commune 5	90,00%	10,00%
Commune 6	91,36%	8,64%
Tienfala	91,26%	8,74%
Total	80,85%	19,15%

5.1.15. Trieurs victimes des accidents liés aux activités de triage de déchets

Un peu plus de la moitié (54%) des personnes interrogées ont déclaré avoir été victime d'accident liés à leurs activités de tri. Ces accidents sont majoritairement causés par des outils, ou équipements défectueux ou mal entretenus à 36,17% des cas, par des chutes d'objets à 17,6% des cas. C'est en commune I que la fréquence de ces déclarations est élevée avec 75% et moins élevée en commune III avec 36%. Seule une personne a déclaré avoir été victime d'accident d'origine électrique et aucune déclaration d'accident lié à des incendies ou d'explosion. Concernant la gravité de ces accidents, 79% évoquent des degrés moyen ou faible.

Tableau 17: Pourcentage de Trieurs par commune victimes des accidents liés aux Activités de triage

Commune			Glisser et tomber	Chute	Blessures causées par la chute d'objets	Accidents causés par des outils, ou équipements défectueux ou mal entretenus.	Incendies ou explosions.	Electrification	Autre
	Non	Oui							
Commune 1	24,28%	75,72%	12	3	27	87	0	1	25
Commune 2	51,41%	48,59%	4	14	36	42	0	0	27
Commune 3	63,89%	36,11%	5	2	9	20	0	0	3
Commune 5	50,00%	50,00%	1	0	18	2	0	0	0
Commune 6	58,02%	41,98%	1	0	4	31	0	0	0
Tienfala	51,46%	48,54%	0	0	14	39	0	0	16
Total	45,99%	54,01%	23	19	108	221	0	1	71

5.1.16. Caractéristiques et critères de vulnérabilité des trieurs et trieuses

L'évaluation de la vulnérabilité s'appuie sur plusieurs critères tels que l'état physique, la condition sociale et économique, le statut social et matrimonial, la nature et l'importance du bien affecté. L'analyse de la base de données a donc permis au consultant de construire une grille de sélection à partir des critères principaux et secondaires suivants :

Les critères principaux retenus :

- être femme chef de ménage (veuve, divorcée, célibataire) ;

- être chef de ménage mineure (moins de 18 ans) ou âgée (60 ans et plus pour les femmes et 65 ans et plus pour les hommes) ;
- être chef de ménage vivant avec un handicap/maladie chronique ;
- être chef de ménage ne possédant pas d'autres sources de revenus que le bien affecté.

Les critères secondaires:

- niveau de revenu très faible incapable de subvenir au besoin primaire du ménage;
- l'unique source de revenu du ménage est impacté par le projet ;
- la taille du ménage (supérieure ou égale à 15 avec des personnes mineures ou âgées à charge) ;
- l'absence de soutien d'autres membres du ménage ou de la famille.

Toutes les personnes qui répondaient à : (i) au moins 01 (un) des critères principaux ; ou (ii) au moins 02 (deux) critères secondaires ont été considérées comme étant des personnes potentiellement vulnérables.

Pour déterminer la vulnérabilité effective de ces bénéficiaires du plan d'accompagnement social, une analyse de leur vulnérabilité sociale et physique a été effectuée. Pour cela, un « scoring » basé sur les critères identifiés ci-dessus a été appliqué. Ces personnes vulnérables (Cf annexe3) bénéficieront un montant supplémentaire de 1 000 F CFA/jour durant les 30 jours de formation. De façon spécifique l'analyse de vulnérabilité s'est appuyée sur les points saillants suivants :

La vulnérabilité du fait d'une situation matrimoniale « précaire » : Concerne les trieuses et trieurs bénéficiaires, Chef de ménage, veuf/ve, divorcé(e) ou femmes célibataires sans soutien et sans revenu. Ces facteurs sont généralement des causes de vulnérabilité du fait que ces personnes doivent faire face seule à des conditions économiques difficiles. En outre, cette situation peut aussi être exacerbée par le fait d'avoir un grand nombre d'enfants et ou d'adultes qui ne sont pas en mesure de contribuer au paiement des charges dans le ménage.

La vulnérabilité de bas âge : Concerne tous les trieurs ou trieuses recensés chefs de ménage âgés de moins de 18 ans y compris les trieurs ou trieuses mineures employés (employés par des tiers). Le trieur ou trieuse bénéficiera du programme et à la réinsertion.

La vulnérabilité de personne âgée : Concerne tous les trieurs et trieuses recensés, âgés (65 ans et plus), vivant seul ou en couple, qui n'ont pas de soutien social / familial.

La vulnérabilité physique : Concerne tous trieurs et trieuses recensés souffrant d'un handicap³ physique ou mental. Toutes ces personnes recensées ont droit à un accompagnement par une personne de sa famille ou autres selon son choix pour qu'elles entrent en possession de ladite assistance.

La vulnérabilité de ménage nombreux (nombre élevé de personnes à charge) avec un niveau de revenu faible⁴ (revenu moyen mensuel inférieur à 25 000 FCFA) : Concerne tous les trieurs et trieuses recensés dont le ménage compte plus de dix personnes dépendantes ou à charge par membre de la famille qui occupe un travail rémunéré et qui dispos d'une activité à revenu faible qui est impactée par les activités du projet.

La vulnérabilité liée à une maladie chronique (diabète, hypertension, maladie cardiaque, lombalgie sciatique, épilepsie, cancer) : concerne les trieurs et trieuses vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques qui les condamne à un traitement long et coûteux. Cette maladie est souvent handicapante car créant une dépendance à des formes de traitement et d'assistance qui renforce la précarité et la vulnérabilité.

3 Le handicap fait référence ici à une situation de réduction des capacités physiques ou mentales de la personne ;

4 La faiblesse du revenu équivaut à un revenu moyen mensuel inférieur 25 000 FCFA

Dans le cadre de l'enquête socioéconomique réalisée, en termes de caractère de vulnérabilité particulière près du quart des bénéficiaires soit 70% ont déclaré n'avoir aucune vulnérabilité en dehors des difficultés liées aux activités de tri. Une partie des bénéficiaires soit 97 femmes sont chefs de ménage. Cette couche est particulièrement exposée à la nécessité de la prise en charge au quotidien des besoins de la famille. Les personnes déplacées internes avec un nombre de 23 sont également confrontées à des difficultés d'accès à un logement décent et à certains services socio de base. Les personnes âgées de 60 ans et plus, souffrant des conditions physiques soutenues de l'activité de tri représentent 59 personnes. Les personnes à mobilité réduite représentent 9 personnes, les malentendants 4 et les non-voyants sont de 3 personnes.

Tableau 18: Répartition des bénéficiaires selon le type de vulnérabilité de sexe et tranche d'âge

	Non voyant	Personne à mobilité réduite	Veuf – Veuve	Mal entendant	Personne âgée de 60 ans et plus	Femme chef de ménage	Personne déplacée	Autres	Aucun
Féminin	3	7	110	3	55	97	21	0	351
15 à 17 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	58
18 à 25 ans	0	0	1	0	0	0	7	0	53
26 à 35 ans	0	0	5	0	0	5	4	0	71
36 à 45 ans	0	0	17	0	0	34	6	0	87
46 à 60 ans	2	5	44	0	11	39	4	0	67
Plus de 61	1	2	43	3	44	19	0	0	15
Masculin	0	2	3	1	4	0	2	0	80
15 à 17 ans	0	0	0	0	0	0	2	0	24
18 à 25 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	3
26 à 35 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	16
36 à 45 ans	0	0	1	0	0	0	0	0	16
46 à 60 ans	0	1	1	1	0	0	0	0	19
Plus de 61	0	1	1	0	4	0	0	0	2
Total général	3	9	113	4	59	97	23	0	431

5.2. Conclusion de l'analyse des données socioéconomiques

L'analyse des informations a concerné 611 bénéficiaires. Les sites retenus pour les travaux d'aménagement et de nettoyage et qui abritent des trieurs/trieuses sont au nombre de quinze points noirs et le CET de Noumoubougou.

VI. BREF APERÇU DES IMPACTS DE TRAITEMENT D'URGENCE DES POINTS NOIRS SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES TRIEUSES/TRIEURS

6.1. Impact sur les activités génératrices de revenus

Le profil démographique et socioéconomique précédemment analysé démontre que le tri des déchets constitue la principale activité génératrice de revenus des trieuses/trieurs.

Moins de 10% parmi eux ont déclaré qu'ils exercent une activité secondaire à même de pouvoir procurer les mêmes revenus que le triage des déchets.

Ces trieuses/trieurs entretiennent leur famille à partir des revenus tirés de l'activité de tri des déchets. Ainsi, l'arrêt temporaire de cette activité impactera économiquement ces trieuses/trieurs et leurs familles puisque n'ayant pas d'autres sources de revenus autre que celles liées au tri et à la valorisation des déchets. Par conséquent, la stratégie envisagée permettra un accompagnement pour pallier à cette perte de revenu temporaire.

6.2. Impacts sur le capital social

Avec les travaux d'aménagement et d'organisation des sites, il y'a un risque d'impact négatif sur le tissu social et sur les dynamiques organisationnelles déjà mise en place. En effet, la perte temporaire d'activité par le chef de famille est un facteur de paupérisation pour toute la famille et cela peut avoir des conséquences sur l'éducation, la formation des enfants, le manque d'accès aux services sociaux de base et dans une certaine mesure même engendrée des conflits au sein de la famille.

Il existe des prémices d'une dynamique organisationnelle chez les trieurs et trieuses au niveau des décharges. Ces liens sont basés sur les relations de solidarité et d'entraide qu'il faut préserver.

6.3. Impacts sur le capital humain

Bien que le tri des déchets ne demande pas un niveau d'éducation et de formation spécifique, l'arrêt même temporaire de cette activité pourrait affecter le capital humain en termes d'expériences acquises par les uns et les autres dans le tri et les formes de recyclage bien qu'étant informel.

6.4 impacts sur les collectivités territoriales et les quartiers riverains des sites concernés

La gestion des déchets constitue l'un des problèmes majeurs des communes du district de Bamako et environs. Une gestion adéquate par la modernisation des dépôts de transit et l'enlèvement régulier des déchets pourrait engendrer des impacts positifs dans les quartiers concernés avec comme corollaire l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé pour les riverains de ces dépôts de transit.

VII. PLAN D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES TRIEUSES/TRIEURS

Les mesures d'accompagnement social des trieuses et trieurs de déchets sur les points noirs répertoriés par PRUBA à Bamako seront essentiellement axées sur l'appui technique et la formation sur les différentes filières de recyclage de déchets (plastiques, fer, bouteille, production de fumure organique).

Les questions de protection, santé, hygiène des bénéficiaires dans la pratique de leur activité doivent être privilégiées.

7.1. Appui technique pour la valorisation de la chaîne de valeur de gestion des déchets

L'objectif principal de l'appui technique à accorder aux 611 trieuses et trieurs est de :

- Former les bénéficiaires aux techniques de tri, de recyclage et de valorisation des déchets ;
- Améliorer la gestion des déchets domestiques sur les sites de transit en formant et en équipant les trieurs et les trieuses ;
- Assurer la sécurité et la santé des travailleurs/euses sur les sites de tri ;
- Favoriser l'autonomie économique des trieurs/trieuses de déchets en les qualifiant pour des métiers durables, notamment dans la production d'engrais organiques et d'objets recyclés..

7.1.1. Activités

Les activités suivantes seront déroulées pour atteindre les objectifs de la mission :

- Mettre en place un cadre d'échange et de partage, avec l'implication de tous les acteurs pertinents (autorités administratives et locales, ONG, GIE exerçant dans le domaine de la collecte de déchets, du recyclage et de valorisation des déchets, etc.) pour un accompagnement des bénéficiaires ;
- Organiser les bénéficiaires en 16 GIE ou coopératives correspondant aux 16 sites retenus. Les activités de soutien seront la mobilisation sociale, l'appui et l'encadrement pour les démarches administratives en vue de l'obtention des documents formels, aider à la mise en place des statuts et du règlement intérieur le coaching sur les rôles et responsabilité dans la gestion et la transparence du fonctionnement du GIE etc. ;
- Accompagner les bénéficiaires à acquérir des kits de démarrage (petits matériels de tri et de transports des produits recyclés et valorisés et dotation en équipements de protection individuelle et collective) ;
- Faire bénéficier une formation d'un mois dans les différents modules en rapport avec le tri, le recyclage et la valorisation de déchets (entrepreneuriat, gestion financière, techniques de tri sélectif des déchets, recyclage des déchets selon les filières, compostage, Hygiène, Santé/ Sécurité).

7.1.2. Les investissements du projet pour le soutien et l'assistance des bénéficiaires

L'investissement dans le cadre de ce sous projet d'assistance et de soutien des trieurs et des trieuses pour la gestion de la transition de trois (03) mois consiste à fournir un programme de renforcement des capacités des trieurs et trieuses dans deux domaines essentiellement : (i) le développement des capacités en formulation et gestion des projet, (ii) la maîtrise de la filière du recyclage, de valorisation des produits de récupération et une modernisation/sécurisation de l'activité de tri/valorisation.

Les investissements physiques de soutien aux trieurs/trieuses

La mise en place des activités de soutien aux trieurs et trieuses requiert, en vue d'assurer leur durabilité de prévoir la mise place à mettre en place d'investissements tels que : (i) la structuration des trieurs et trieuses en GIE, à travers l'assistance dans la constitution légale et administrative du GIE (ii) la mise en place de filières de spécialisation sur les différents sites avec des points de stockages sécurisés ; (iii) la

dotation d'équipements de protection individuel (EPI) (gants, bottes, masques, lunettes etc.) (iv) la dotation en matériel de tri de déchets (poubelles, bacs à ordures, etc..).

Le montant de ces investissements de soutien à la transition pour les trieurs et trieuses est estimé à **8 000 000 FCFA** (cf. budget ci-dessous). L'exécution de ce montant sera assurée par le PRUBA à travers des procédures d'acquisition du projet.

7.1.3. Fonds de roulement

Un fonds de roulement a été prévu pour s'assurer de la viabilité et de la durabilité de cette initiative de soutien et d'accompagnement à la transition des trieurs et trieuses. Ces ressources financeront le fonctionnement, et la sécurisation des points de stockage temporaires des produits recyclés et valorisés.

Ainsi le fonds de roulement, est constitué des frais d'entretien des équipements de travail et autres dépenses. Il est estimé à **4 800 000 FCFA** (cf. budget ci-dessous). L'exécution de ce montant sera assurée par le PRUBA sur présentation de factures.

7.1.4. Risque éventuel

Les risques pouvant entraver ou faire échouer la mise en œuvre de ces mesures de soutien et d'accompagnement sont les suivantes :

- Conflit dans l'identification et la sélection des bénéficiaires ;
- Absence ou faible adhésion des bénéficiaires au programme de formation et d'assistance ;
- Mauvaise planification des activités de formation et d'appui ;
- Conflit interne au sein de bénéficiaires constituant le GIE ;
- Retard dans la mise en œuvre des activités et démobilisation des bénéficiaires ;

7.1.5. Acteurs impliqués

Les acteurs à impliquer dans la mise en œuvre des activités sont : les services de l'Etat en charge de l'entrepreneuriat, de l'assainissement, les coopératives et GIE intervenant dans la gestion des déchets, les ONG et autres prestataires intervenant dans l'encadrement de ces coopératives et GIE, etc.).

7.1.6. Cout des investissements

Le Montant des investissements est estimé à **12 800 000FCFA**.

Tableau 19 : Montant des investissements

Désignation	Unité/ Nombre	Prix unitaire (FCFA)	Montant total (FCFA)
Investissement			
Achat de matériels pour le tri et de déchets (poubelles, bacs à ordures, fourches, etc.) et des EPI (gants, gilets fluorescents, masques, bottes).	16 sites	5 00 000	8 000 000
Fonds de roulement			
Fonds de roulement (frais de fonctionnement, d'entretien et autres dépenses)	16 sites	300 000	4 800 000

Total (Investissement + Fonds de roulement)		12 800 000
--	--	-------------------

7.1.7. Analyse comparative des niveaux de revenus des trieurs et trieuses et des mesures de soutien du PRMS

Le principe du PRMS c'est de permettre d'une part de permettre aux trieurs et trieuses de maintenir leur niveau de revenu pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille suite à l'arrêt temporaire de trois (03) mois qui sera noté pour aménager les sites de transit de déchets et d'autre part d'améliorer les conditions de vie et d'exercice du travail des trieurs et trieuses sur les différents sites.

Sur la base des enquêtes socioéconomiques qui ont été réalisées auprès des trieurs et trieuses il a été noté les niveaux de revenu suivant :

- ❖ 35,52% des trieurs et des trieuses ont des revenus moyens mensuel inférieur à 25 000 FCFA
- ❖ 36,82% des trieurs et des trieuses ont des revenus moyens mensuel compris entre 25000 et 50 000 FCFA
- ❖ 13,91% des trieurs et des trieuses ont des revenus moyens mensuel compris entre 51 000 et 75 000 FCFA
- ❖ 6,22% des trieurs et des trieuses ont des revenus moyens mensuels compris entre 76 000 et 100 000 FCFA
- ❖ 5,24% des trieurs et trieuses ont des revenus moyens mensuel compris entre 100 005 FCFA et 150 000 FCFA.
- ❖ 2,29% des trieurs et trieuses ont des revenus moyens mensuel compris entre 150 005 FCFA et 200 000 FCFA.

Les mesures de soutien proposés par la PRMS lors de la formation et l'accompagnement social prévoit des frais de mobilisation, de déplacement et de restauration de 7 000 FCFA/ Trieurs et trieuses par jour pour 395 bénéficiaires et 8 000 FCFA/ Trieurs et trieuses par jour pour 216 bénéficiaires (très vulnérables), sur une durée totale de 10+20=30 jours de formation. Cela correspond aux montants suivants :

- ❖ 7000 FCFA X 30 jours : 210 000 FCFA pour 395 bénéficiaires, rapporté mensuellement sur une période de 3 mois (interruption d'accès aux points noirs), ce montant représente l'équivalent de trois fois 70 000 FCFA/mois pour 72,34% des trieurs/euses dont les revenus mensuels n'atteignaient jamais presque pas 70 000 FCFA. Ce niveau de revenu/bénéfice est donc nettement supérieur au revenu moyen mensuel de 72,34% des trieurs et trieuses et par conséquent permettra d'améliorer considérablement les conditions de vie des trieurs et trieuses;
- ❖ 8000 FCFA X 30 jours : 240 000 FCFA. Rapporté mensuellement sur une période de 3 mois (interruption d'accès aux points noirs), les trieurs/euses percevront l'équivalent de 80,000 FCFA/mois pour 216 bénéficiaires (très vulnérables) ;

Il faut ajouter la valeur de la formation reçue (gratuite pour eux/elles, mais payante pour le projet), les matériels et équipements de tri, la protection de la santé et de la sécurité des trieurs et trieuses grâce aux équipements de protection individuelle et la connaissance des risques liés aux déchets, une meilleure organisation pour tirer le maximum de profit de leurs activités.

En conclusion les mesures de soutien à la transition proposées dans le PRMS aux trieuses et trieurs (transport, restauration et perdiems) sont globalement favorables à l'amélioration de leur niveau de vie.

7.1.8. Renforcement des capacités des bénéficiaires

Les activités de renforcement de capacités par la formation des 611 trieuses/trieurs dont 216 très vulnérables dans les différentes filières de gestion des déchets seront menées aux fins de leur apporter un savoir et savoir-faire.

Ces formations de nature andragogique, se veulent adaptées à un public peu ou pas lettré et vise à développer les « réflexes » de bonne gestion concernant : la gestion d'une entreprise, la dynamique de groupe associative et coopérative, la tenue d'une comptabilité simplifiée (connaissance des postes de dépense et de recettes, importance de l'épargne) entres autres. Il est important que ces formations soient pratiques et en lien direct avec les filières retenues dans la chaine de valeur de gestion des déchets.

Un ou plusieurs organisme(s) facilitateur(s) spécialisé(s) dans le domaine de gestion des déchets sera(ont) recruté par l'UCP/PRUBA pour assurer les différentes formations et accompagner les trieuses/trieurs.

Cette structure facilitatrice se chargera :

- de clarifier le contexte de définition des options par rapport aux choix d'activités faites par les trieuses/trieurs lors des enquêtes
- d'expliquer aux trieuses/trieurs les nouvelles orientations du projet qui consiste au renforcement de leurs capacités techniques et managériales dans les filières de gestion de déchets sous le prime de chaîne de valeur.
- d'élaborer un plan de communication et un plan de mobilisation des parties prenantes pour mieux impliquer les trieuses/trieurs dans la gestion des déchets
- d'organiser les bénéficiaires en 16 GIE et/ou coopératives correspondant aux 16 sites retenus.

Les modules de formations, la durée, la prise en charge des participants et les frais de formation pour le renforcement de capacités des trieuses/trieurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Coûts des modules et formations à réaliser

Phase	Modules de formation	Durée /Jour	Nombre de participants		Prise en charge des participants				Frais de location de la salle		Frais de la formation		Coût total des formations (FCFA)
			Effectif	Nbre de groupe de formation	Perdiem (jour)	Restauration	Déplacement	Montant	Location journalière	Montant	Frais journalier	Montant	
Phase 1	Mobilisation des trieurs et des trieuses et identification des projets et dynamique organisationnelle	1	395	10	5000	1000	1000	2 765 000	50000	500 000	125000	1 250 000	4 515 000
		1	216	5	5000	1500	1500	1 728 000	50000	250 000	125000	625 000	2 603 000
	Entreprenariat et gestion d'entreprise et encadrement pour les démarches administratives en vue de l'obtention des documents formels,	4	395	10	5000	1000	1000	11 060 000	50000	2 000 000	125000	5 000 000	18 060 000
		4	216	5	5000	1500	1500	6 912 000	50000	1 000 000	125000	2 500 000	10 412 000
	Assistance à la mise en place des statuts et du règlement intérieur le coaching sur les rôles et responsabilité dans la gestion et la transparence du fonctionnement du GIE	5	395	10	5000	1000	1000	13 825 000	50000	2 500 000	125000	6 250 000	22 575 000
		5	216	5	5000	1500	1500	8 640 000	50000	1 250 000	125000	3 125 000	13 015 000
Phase 2	Formation qualifiante sur les techniques de recyclage des déchets domestiques (techniques de tri, de recyclage et de compostage des déchets) ; Formation sur la valorisation des produits recyclés : les matières plastiques, la ferraille, les produits en verre, les déchets organiques ; Formation sur les spécialisations dans le tri et la valorisation des produits ; Formation sur les mesures d'Hygiène et Sécurité sur les Sites de Tri)	20	395	10	5000	1000	1000	55 300 000	50000	10 000 000	15000	3 000 000	68 300 000
		20	216	5	5000	1500	1500	34 560 000	50000	5 000 000	15000 ⁵	1 500 000	41 060 000
Total												139 480 000	

⁵ Ce montant a été évalué sur la base d'expériences similaires

7.3. Procédure de financement et mécanisme de suivi des mesures d'accompagnement

Une structure facilitatrice sera recrutée pour accompagner les bénéficiaires (trieuses/trieurs) pour le paiement des fonds. Les bénéficiaires seront accompagnés durant tout le processus et assistés pour l'ouverture de compte au niveau d'une structure de microfinance identifiée par l'UCP/PRUBA. La mise à disposition de fonds sera faite par l'UCP/ PRUBA.

Les bénéficiaires seront assistés pour la gestion de ces fonds durant la mise en œuvre du PRMS par le facilitateur social qui les accompagnera tout au long de la mise en œuvre du PRMS.

Phasage des activités d'appui et de soutien des bénéficiaires

La phase 1 : elle correspond aux activités de soutien à la mobilisation sociale, l'appui et l'encadrement pour les démarches administratives en vue de leur organisation en GIE et l'obtention des documents formels (statuts, règlement intérieur et récépissé), ainsi que la formation sur les rôles et responsabilités dans la gestion financière et la transparence du fonctionnement des GIE etc. Cette formation durera 10 jours. Les trieurs et trieuses vont recevoir chacun un perdiem journalier de 5000 F CFA et 2 000 FCFA pour le transport et la restauration durant toute la durée de la formation soit 7 000 F CFA. Ce montant sera majoré de 1 000 F CFA en termes d'assistance à l'endroit des plus vulnérables.

La phase 2 : Elle correspond à la formation spécifique des trieurs et trieuses sur les options de reconversion à travers les filières du tri, du recyclage et de la valorisation des produits de recyclage. Ces options vont concerner tous les trieurs identifiés dans les 16 sites à aménager et à restructurer. L'arrêt temporaire d'activités prévues de trois (03) mois sera mis à profit pour les activités suivantes : formation filière plastique, filière ferraille, filières verre, filière produits organiques et formation sur les mesures de santé, sécurité sur le travail dans les décharges. Cette phase 2 aura une durée de 20 jours. Durant la formation, les trieurs et trieuses vont recevoir chacun un perdiem journalier de 5000 F CFA et 2 000 FCFA pour le transport et la restauration soit 7 000 F CFA. Ce montant sera majoré de 1 000 F CFA en termes d'assistance à l'endroit des plus vulnérables.

La phase 3 : Correspond à la phase de mise en œuvre effective des activités des mesures de soutien et d'accompagnement des trieurs et trieuses avec l'intervention et l'assistance d'une structure facilitatrice. Cette phase durera au moins six (06) mois. Les trieuses recevront leurs kits de démarrage et les équipements prévus pour le lancement de leur activité (matériels de tri kits Equipements de Protection Individuelle (gants, masques, bottes, gilets fluorescent etc.). Des partenariats avec des structures médicales voisines des centres de transfert seront établis par l'ONG facilitatrice

NB : les travaux de nettoyage pour les points noirs qui ne sont pas opérationnels et n'ont donc pas de trieurs commenceront en même temps que le PRMS. Les travaux de nettoyage débiteront sur les sites opérationnels avec des trieurs, une fois que la phase 1 du PRMS aura débuté.

En termes de sécurité, il sera inclus dans la formation des trieurs et des trieuses des aspects de sécurité sur la l'accès et les manœuvres des engins et des camions sur le site de transit des déchets et du CET. Les entreprises concessionnaires chargées de la gestion des déchets seront aussi formées dans la prise en compte des mesures de sécurité des trieurs/trieuses sur les différents sites.

7.4. Plan d'action de mise en œuvre des mesures d'accompagnement des bénéficiaires

Tableau 21 : Plan d'action de mise en œuvre des activités d'accompagnement des bénéficiaires

Activités	Responsable de mise en œuvre	Périodes de mise en œuvre																			
		Année 2024				Année 2025				Année 2026				Année 2027				Année 2028			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PHASE I : Formations																					
Recrutement d'un facilitateur social	PRUBA																				
Mobilisation des trieurs et des trieuses et identification des projets et dynamique organisationnelle	Bureau d'étude/ONG spécialisé																				
Entreprenariat et gestion d'entreprise et encadrement pour les démarches administratives en vue de l'obtention des documents formels,	Bureau d'étude/ONG spécialisé																				
Assistance à la mise en place des statuts et du règlement intérieur le coaching sur les rôles et responsabilité dans la gestion et la transparence du fonctionnement du GIE	Bureau d'étude/ONG spécialisé																				
PHASE II : Prise en charge des activités de gestion des déchets																					
Formation qualifiante sur les techniques de recyclage des et transformation de déchets domestiques	Bureau d'étude/ONG spécialisé																				
PHASE III : mise en œuvre effective des activités des mesure de soutien et d'accompagnement																					
Structuration des bénéficiaires en coopératives et/ou GIE au niveau de chacun des 16 sites	Bureau d'étude/ONG spécialisé																				
Mise à disposition des kits et fonds roulement pour chaque GIE et/ou coopératives de trieuses/trieurs	PRUBA																				
Suivi-évaluation des activités de gestion des déchets	PRUBA / comité de suivi/Banque Mondiale																				
Audit d'achèvement externe	Consultant indépendant																				

7.5. Mode opératoire pour la mise en œuvre des activités

Le Projet conduira les stratégies de mise en œuvre des activités de tri et activités connexe de valorisation (compostage, recyclage de déchets plastiques, de morceaux de fer et de bouteilles) et autres axes stratégiques de restauration des moyens de subsistance, en vue de construire des dynamiques d'intervention évolutives visant à répondre convenablement et durablement aux préoccupations environnementales et socio- économiques des trieuses/trieurs.

Rappel des objectifs de mise en œuvre des activités de reconversion

Les activités de reconversions devront participer de manière significative à l'atteinte des objectifs du PRUBA en permettant aux trieuses/trieurs recensés d'avoir l'opportunité de poursuivre leur activité de triage dans des conditions plus avantageuses. Les activités de valorisation de la gestion des déchets contribueront, à travers, leur mise en œuvre à :

- assurer des moyens d'existence décents aux personnes recensés ;
- améliorer les niveaux de revenus des ménages ;
- faciliter le développement de nouvelles activités économiques plus rentables ;
- promouvoir l'économie locale à travers la diversification des sources de revenus ;
- renforcer les initiatives d'entrepreneuriat local et de promotion de micro-entreprises.

Démarche stratégique de mise en œuvre des activités de valorisation des déchets

Orientations stratégiques

Les activités doivent permettre aux trieuses/trieurs de reconstituer les conditions nécessaires à leur épanouissement. Ils peuvent se présenter sous diverses formes dont la finalité est tributaire de la production de revenus substantiels pour une meilleure résilience économique. En ce sens, ces activités devront intégrer les dimensions suivantes :

- atténuation du niveau de précarité des personnes bénéficiaires ;
- collégialité des activités de gestion des déchets portés par et pour un groupe de base dont les membres sont constitués par les trieuses/trieurs dans une situation de précarité ;
- viabilité du point de vue technique, social, environnemental et économique, avec un système d'exploitation et de gestion relativement approprié au contexte local ;

Ciblage stratégique

Les trieuses/trieurs de déchets recensés au niveau des « points noirs » répertoriés sont les cibles et les structures éligibles pour le portage d'un ou de plusieurs activités de valorisation des déchets. La structure facilitatrice d'accompagnement recrutée par l'UCP travaillera à bâtir des dynamiques intégratrices afin de renforcer le portage des projets, mais également leur rentabilité.

7.6 Cadre institutionnel de la restauration des moyens de subsistance : Rôles et responsabilités

La mise en œuvre du PRMS des trieurs et trieuses va nécessiter l'implication de plusieurs acteurs dont :

L'UGP du PRUBA qui va coordonner la mise en place et le suivi du PRMS. Cela implique le recrutement de la structure facilitatrice qui sera l'organe chargé de la mise en œuvre pratique des activités du PRMS.

Cette structure chargée de l'appui à la mise en œuvre et de la facilitation sociale aura entre autres missions :

- faciliter le processus de structuration et d'assistance des trieuses / trieurs ;
- appuyer la mise en œuvre et le suivi des stratégies de communication et d'assistance déployées sur le terrain ;

- mener des discussions éclairées avec les trieurs et trieuses afin de minimiser les impacts négatifs des perturbations de leur activités ;
- assurer à chaque fois que de besoin, la communication sur les actions d'assistance et/ou de reconversion socioéconomique en faveur des trieurs et trieuses concernés ;
- appuyer le mécanisme d'enregistrement et de traitement des plaintes ;
- mettre en place un dispositif robuste de suivi évaluation des mesures arrêtées et approuvées dans le cadre du plan d'accompagnement social et établir mensuellement un reporting des activités réalisées, des difficultés notées ainsi que des solutions envisagées ;
- évaluer périodiquement sur une base trimestrielle les performances dans la mise en œuvre du plan d'actions d'accompagnement social des trieurs et trieuses ;
- constituer une banque de données sur l'accueil, la formation, l'orientation et l'assistance des bénéficiaires du plan d'accompagnement social ;
- impliquer et informer dans la mesure du possible les autorités locales, les parties prenantes pertinentes locales dans les diverses zones d'intervention ;
- participer aux réunions des Comités Techniques du Projet et aux missions périodiques de supervision de la Banque Mondiale à la demande de l'UCP du PRUBA.

De façon spécifique, les institutions suivantes interviendront durant la mise en œuvre du PRMS :

Tableau 22 : Cadre institutionnel de la mise en œuvre du PRMS

Institutions	Responsabilités
UCP PRUBA	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et validation des TDRs de recrutement de l'ONG • Validation des plannings de renforcement de capacités et d'accompagnement • Gestion fiduciaire de la mise en œuvre des actions du PRMS • Suivi des activités des mesures de renforcement des capacités et des mesures d'assistance • Médiation entre le projet et les plaignants. • Mobilisation des ressources pour la restauration des moyens de subsistance des populations affectées ; • Coordination des activités du PRMS • Suivi/évaluation des mesures de restauration des moyens de subsistance
La Mission de Facilitation Sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance et accompagnement des bénéficiaires pour la préparation de leurs dossiers et durant tout le processus de restauration ; • Appui à la mise en œuvre des activités ; • Organisation, ventilation et planification des cohortes de formation ; • Organisation de séances d'information et de communication à l'endroit des trieurs/trieuses déjà répertoriés sur les sites de Bozola et Badalabougou qui ne sont pas concernés par ce PRMS ; • Assistance à l'UGP et durant le processus ; • Appui à la mobilisation des populations locales ; • Appui au suivi et au reporting de la mise en œuvre des activités ; • Assistance à la gestion des plaintes.
Les Comités Communaux de Gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter et enregistrer les plaintes ; • Accuser réception et étudier la recevabilité des plaintes ; • Traiter les plaintes dans les délais indiqués ou référer à la commission communale ou départementale si elle est plus qualifiée pour traiter la plainte • Préparer la réponse à la plainte ; • Communiquer la réponse au plaignant et/ou convier la partie plaignante à une séance de partage de la réponse ; • Organiser et coordonner la mise en œuvre de la réponse si un accord est trouvé avec le plaignant (selon des modalités et un calendrier bien défini, de commun accord avec le plaignant et les autres parties prenantes intéressées).

Institutions	Responsabilités
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation sociale ; • Information/sensibilisation des populations locales ; • Assistance à la gestion des plaintes

Stratégie opérationnelle de mise en œuvre des activités de tri et valorisation des déchets

Modalités d'exécution des activités

L'exécution des activités de tri et valorisation des déchets par le recyclage par filière (plastique, fer, bouteilles) et compostage se dérouleront suivant les étapes ci-après :

- préparation des modules de formation ;
- examen et validation des modules par le PRUBA ;
- procédure de passation de marchés pour l'achat des équipements d'appui par le PRUBA ;
- suivi-évaluation des activités.

Ces différentes phases seront mises en œuvre de façon collaborative et inclusive avec les parties intéressées. Des mesures d'accompagnement sont prévues en termes de renforcement de capacités, et de coaching continu, en vue d'impulser la dynamique entrepreneuriale, en particulier en faveur des jeunes, des femmes et groupes vulnérables. L'accompagnement pour la mise en œuvre des différentes phases sera adapté en fonction des spécificités de chaque catégorie de bénéficiaires (approche ciblée).

La mise en œuvre des activités est assurée par la structure facilitatrice recrutée qui devra garantir l'implication suffisante des bénéficiaires cibles du Projet à travers un dialogue continu.

7.7. Plan d'insertion

La restauration des moyens de subsistance vise tous les **trieuses/trieurs** de déchets des sites concernés qui constituent la cible principale. L'insertion est faite suivant une démarche participative et un dialogue continu menée par la Facilitation Sociale à travers une stratégie d'animation économique qui consiste, à la suite de réunions d'information et de discussions de groupes tenues, à organiser les bénéficiaires en groupements d'affaires ou réseaux d'entreprise (Groupements d'Intérêt Économique, coopératives de femme, etc.).

7.8. Mécanisme de gestion des plaintes

Pour assurer le respect de toutes les parties, il sera fait recours au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) existant du PRUBA qui est opérationnel dans l'ensemble des communes d'intervention. Ce MGP repose sur deux niveaux de recours à l'amiable (niveau communal et niveau UCP/PRUBA).

Le but du MGP est de le rendre accessible et en adéquation avec les réalités sociales et culturelles locales.

Toutefois, le contexte d'évolution des trieuses et trieurs rend particulier leur accessibilité aux comités mis en place au niveau des communes et de l'UGP. En effet, les résultats des enquêtes socioéconomiques auprès des trieurs et trieuses ont révélé que des préjugés relativement défavorables sont nourris à leur endroit. Ainsi, il pourrait y avoir des réticences pour qu'ils aillent auprès des comités communaux d'où la nécessité d'adapter le MGP du projet dans leur milieu d'évolution.

En effet, il sera mis en place avant le démarrage affectif des mesures d'accompagnement des trieurs et trieuses par la ou les structures facilitatrices des Comités locaux de gestion des plaintes au niveau de chaque site de tri. Ces comités seront composés au moins de 4 membres dont les trois seront des trieurs (1 représentant des femmes 1 représentant des hommes et 1 représentant des jeunes) et 1 représentant de la structure facilitatrice).

Ces comités seront mis en place, formé sur le fonctionnement du MGP, la collecte et le traitement des plaintes et équipés en registres de plaintes. Toutes les plaintes que les comités recevront feront l'objet d'un traitement amiable. En cas d'échec le comité va se référer au comité de l'UGP du PRUBA.

Les comités locaux de gestion des plaintes seront fonctionnels et maintenus durant tout le cycle de vie du projet. Ils seront compétents pour collecter et traiter les plaintes liées aux prestations d'assistance pour la formalisation des GIE, les formations prévues et la mise en œuvre pratique des mesures d'accompagnement sociale.

VIII. SUIVI-EVALUATION

Le système de suivi-évaluation est essentiel dans la mise en œuvre du PRMS. L'objectif est d'examiner ce qui fonctionne ou pas, d'identifier les obstacles ou points de blocage, d'en comprendre les raisons et d'y répondre par les ajustements appropriés.

8.1. Indicateur de suivi

Pour cela, deux types d'indicateurs seront suivis : (i) les indicateurs de processus et (ii) les indicateurs de résultats.

Les indicateurs de processus permettent de suivre les engagements pris par le Projet au nom et pour le compte de la République du Mali vis-à-vis des partenaires financiers du PRUBA, en termes de financement des activités du PRMS.

L'autre catégorie d'indicateurs vise à évaluer périodiquement le rétablissement des niveaux de vie et l'augmentation des revenus des bénéficiaires ; ce qui constitue un objectif essentiel pour les bénéficiaires du présent PRMS.

En effet, le niveau de revenus n'est cependant pas l'unique critère de succès à prendre en compte.

D'autres indicateurs sont tout au plus aussi importants à surveiller aux fins de bien mesurer la réussite du PRMS.

Par conséquent, les trois (03) catégories d'indicateurs suivants permettront d'examiner les progrès enregistrés chez les bénéficiaires du PRMS :

- Les niveaux et la sécurité des revenus qui sont évalués sur la base du degré de variation entre les revenus avant-Projet et les revenus pendant et après mise en œuvre des activités de restauration ;
- Les conditions de vie, quant à elles, sont analysées en se fondant sur les dépenses significatives engagées par les bénéficiaires (par exemple, acquisition de biens mobiliers, électroménagers, amélioration de l'habitat, etc.), et
- L'épargne, par contre, est mesuré à partir de l'épargne propre et l'emprunt/crédit des bénéficiaires et les mécanismes de solidarité (tontines, caisse de solidarité, etc.) auxquelles les bénéficiaires ont souscrit.

Il est indispensable d'associer des représentants des bénéficiaires au processus de suivi. D'une part, cela renforce la transparence et permet d'autre part aux bénéficiaires de s'approprier la démarche et de participer aux décisions d'ajustement des mesures si besoin.

IX.AUDIT D'ACHEVEMENT

Un audit d'achèvement externe sera réalisé dans l'année qui suivra la fin de la mise en œuvre des mesures de restauration des moyens de subsistance.

Cet audit sera réalisé par un évaluateur indépendant démontrant une solide expérience des programmes de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance.

Le rapport d'audit devra comprendre les informations suivantes :

- Contexte : calendrier des différentes composantes du déplacement économique, ampleur du déplacement, brève description du processus de suivi mis en place, principaux impacts sur les moyens d'existence, cadre juridique, droits et critères d'éligibilité, activités liées à la restauration des moyens d'existence, mesures d'assistance mises en œuvre, principales questions ou principaux griefs émis par les bénéficiaires et autres parties prenantes.
- Objectifs de l'évaluation : aperçu des principaux objectifs du PRMS et résumé des études et activités menées pour la mise en œuvre de la restauration des moyens de subsistance (par exemple, consultations, études socio-économiques de base, réunions de planification participative et structures organisationnelles pour la mise en œuvre) et évaluation du processus et des résultats (y compris toute méthode de surveillance participative et d'évaluation utilisée).
- Principaux résultats : Étendue de l'information et de la consultation publique préalablement à la mise en œuvre du programme de restauration des moyens de subsistance et adéquation de la démarche de consultation ; Niveau de participation des bénéficiaires dans les décisions relatives aux options de restauration des moyens de subsistance ; Efficacité des mesures de restauration des moyens de subsistance; du mécanisme de gestion et règlement des plaintes et résultats ; Processus de suivi évaluation et résultats.
- Conclusion et recommandations clés ou mesures correctives : résumé concis des conclusions et des recommandations, et pour toute lacune ou question en suspens, fournir un Plan d'action limité dans le temps et contenant les actions clés, les ressources humaines nécessaires et un calendrier de réalisation et un budget.

X.BUDGET DU PRMS

Le budget pour la mise en œuvre du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) est estimé à **Deux Cent Dix-sept Millions Deux Cent Quatre-vingt Mille (217 280 000)** Francs CFA soit environ **355 322,9763\$US** (1 dollar US = 611, 50 FCFA à la date du 21/06/2024).

Tableau 23: Budget estimatif de mise en œuvre du PRMS

Rubriques	Quantité/nombre	Montant (FCFA)
Acquisition de matériels et équipements	16 sites	12 800 000
Cout pour les formations et le renforcement de capacités	611 Bénéficiaires	139 480 000
Cout pour le recrutement d'un Facilitateur social	Forfait	50 000 000
Cout pour l'Audit d'achèvement du PRMS	01	15 000 000
Total		217 280 000

XI. REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

FALL, Ibrahima. 2022. Plan de Restauration des Moyens de Subsistance du Projet de Construction du pont de Rosso : Sénégal

DEMBELE, Souleymane. 2021. Cadre de Politique de Réinstallation des Populations du PRUBA : Mali
Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint- Louis (SERRP). 2020. Stratégie de Restauration des Moyens de Subsistance des Populations Affectées de la Langue de Barbarie : Sénégal

ARTELIA. 2016. Plan de Restauration des Moyens d'existence liées aux carrières de sable affectée par le Projet Hydroélectrique de Nachtigal Amont : Cameroun

XII. ANNEXES

Annexe 1: Liste des enquêteurs formés dans le cadre de l'étude

No	Prénoms et noms	Contacts
1	Abdoulaye DOUCOURE	76220612
2	Bounama MARIKO	77556605
3	El Hadj Maboyo TRAORE	94704101
4	Assa CAMARA	70514352
5	Allaye DICKO	76619495
6	Daouda TOURE	78401485
7	Moussa DIARRA	75496781
8	Modibo KONE	76084247
9	Harouna MACALOU	66553798
10	Moussa TOGOLA	95121212
11	Adama TRAORE	74005297
12	Rachidatou DOUMBIA	90903825
13	Oumar SIDIBE	71341833
14	Boubacar MAHAMADOU	91407621
15	Moussa Toumani DIAKITE	74528978
16	Fatoumata Dalamani DIARRA	71894780
17	Fatoumata TRAORE	70015041
18	Zeinabou Walet ALHASSANE	78351558
19	Mme Sambou SACKO	92437805

Annexe 2: Liste des personnes rencontrées

Prénoms et noms	Fonctions	Contacts
Zoumana SISSOKO	Agent chargé des affaires courantes de la commune II	66876333
Oumar TOGO	Maire de la commune I	76454476
Kagnè SANOGO	Secrétaire général, Mairie Commune III	76224743
N’Fa DIABATE	Maire de la commune de Tienfala	76157964
Sekouba KEITA	Secrétaire général de la commune de Tienfala	76057685
Issa COULIBALY	Président de la jeunesse de Tienfala	79309019
Salimata TRAORE	Présidente des trieuses de Tienfala	78279777
Pasteur André Togo	Directeur Pays ONG « Armée du Salut du Peuple »	72 67 16 23
Ibrahima Sidibé	Administrateur technique de l’association des trieurs et trieuses de Bamako	78 22 55 18

Annexe 3 : Termes de références de l'étude

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Mali avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet de Résilience urbaine de Bamako (PRUBA), souhaite à court terme (d'ici décembre 2023) rendre fonctionnel la décharge de Noumoubougou en réalisant des travaux confortatifs, qui servira d'exutoire aux déchets collectés des points noirs, d'équiper DSUVA et aménager des plateformes à caissons dans des communes qui ne disposent pas de dépôts de transit.

Ces travaux à entreprendre devront à la fois aboutir à l'amélioration continue du service public de la salubrité du District de Bamako et permettre la viabilité économique et financière des GIE et sociétés privées en charge des activités de pré-collecte et de collecte des déchets solides mais aussi des industries de transformation et valorisation. Par contre, l'évacuation des dépôts de transit induira des pertes d'activités et de revenus pour les personnes en charge traditionnellement du triage des dépôts existants.

C'est dans ce contexte que les présents termes de référence sont élaborés pour l'élaboration d'un plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) au profit des trieuses/trieurs de déchets sur les points noirs retenus dans le cadre de l'opération d'urgence de nettoyage de Bamako.

II. POINTS NOIRS CONCERNES PAR L'ETUDE

Dans le cadre des activités préparatoires du Plan d'urgence, une mission conjointe de l'Unité de Coordination du PRUBA et des services techniques concernés s'est rendue sur les « points noirs répertoriés de déchets solides » du District de Bamako du 29 au 31 Août 2023 pour un screening environnemental et social.

A l'issue du screening, chaque équipe dans son rapport a proposé les points noirs à enlever dans sa zone. Le tableau ci-dessus en fait le cumul qui correspond à 40 sites sur les 83 visités pour un volume de 130 828 m³ de déchets déposés.

Tableau 1 : Liste des points noirs proposés à l'enlèvement

Commune du site	Quartier de la commune	Nom du site	Superficie m ²	Accessibilité	Nombre de Trieurs		Volume m ³
					Total	Femme	
Commune I	DOUMAZANA	Dépôt cimetièrre de Nafadji	2 000	facile	12	8	5 000
Commune I	DOUMAZANA	Décharge de Doumanzana	5 000	facile	100	85	25 000
Commune I	DOUMAZANA	Doumanzana(KONANTEBG OU	5 000	facile	100	85	5
Commune I	BANCONI	Banconi layebougou	130	facile			530
Commune I	SOTUBA	Sotuba IER1	226	difficile			660
Commune I	SOTUBA	Sotuba IER2	280	difficile			540
Commune I	SOTUBA	Sotuba IER3	2 091	difficile			1 834
Commune I	BANCONI	Banconi farada marché 1.	70	facile	5	2	35
Commune I	BANCONI	Banconi Razel marché.	18	facile			18
Commune I	KOROFINA SUD	Korofina sud marché.	30	facile			15
Commune I	KOROFINA SUD	Korofina sud Babiabougou 1	25	difficile			25
Commune I	KOROFINA SUD	Korofina sud babiabougou 3	20	difficile			20
Commune I	KOROFINA SUD	Korofina sud babiabougou 3	30	difficile	2	1	45
Commune II	BAGADADJI	Bagadadji 1	350	facile	20	13	700
Commune II	BAGADADJI	Bagadadji 2	700	facile	15	9	700
Commune II	ZONE INDUSTRIELLE	Zone industrielle	1 000	facile	30	17	2 500
Commune II	QUINZAMBOUG OU	Quinzanbougou	500	facile	25	15	700
Commune II	MEDINA-COURA	Médinacoura 1	100	facile			150
Commune II	T-S-F	T S F 4	225	facile			1 575
Commune II	BOUGOUBA	Bougouba	300	facile			600
Commune II	T-S-F	TSF 1	1 500	facile			750
Commune II	T-S-F	TSF 2	100	facile			200
Commune II	T-S-F	T S F 3	560	facile			840

Commune II	BAKARIBOUGOU	Bakaribougou	100	facile			100
Commune III	SAME	Samè sur la route RN2	400	facile			400
Commune III	OUOLOFOBOUG OU	Ouolofobougou jardin	140	facile			252
Commune III	POINT - G	Point G FMPOS	1 188	facile	11	7	1 126
Commune III	KOULOUBA	Koulouba	600	facile	20	10	900
Commune III	DARSALAM	Diesel Darsalam	665	facile	32	20	3 700
Commune III	SOGONAFING	Sogonafing	1 591	difficile			1 325
Commune IV	SEBENIKORO	Sebenicoro Marché secteur 7	36	difficile			78
Commune VI	MISSABOUGOU	Nouveau marché	600	facile	10	7	1 000
Commune VI	FALADJIE	Dépôt des déplacés de faladjie	5 000	facile			5 000
Commune VI	FALADJIE	Derrière usine de pâte alimentaire	3 600	facile	30	20	36 000
Commune VI	SOGONIKO	Face à l'école DGPC	40	facile			60
Commune VI	FALADJIE	Site des déplacés de faladjie	3 000	facile	5	0	4 500
Commune VI	NIAMAKORO	Niamakoro près du terrain de football	930	facile			2 325
Commune VI	NIAMAKORO	Dépôt de l'ancien cimetière	80	difficile			120
38							130 828

III. Objectifs et taches du consultant

L'objectif global de la présente consultation est l'élaboration d'un PRMS avec un mode opératoire dont la mise en œuvre permettra d'apporter des réponses adéquates à la problématique de pertes d'activités et de revenus pour les personnes en charge traditionnellement du triage des 40 dépôts retenus.

Les principales taches attendues du consultant lors de l'élaboration du PRMS sont :

- Organiser une réunion de cadrage avec l'unité de gestion du projet afin d'harmoniser les compréhensions sur le résultat attendu ;
- Réaliser un état des lieux à travers des enquêtes socio-économiques portant sur les personnes qui vivent du triage des déchets, en définissant : (i) leur nombre, sexe, âge, localisation, etc. ; (ii) leur statut social (personnes déplacées, groupes très vulnérables, etc.); (iii) les revenus tirés de ces activités ; (iv) leur habitat ; (v) leur accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, etc.) ; (vi) leurs activités actuelles de subsistance (estimation du temps de travail consacré au triage des déchets, valeur de revenus, activités saisonnières complémentaires éventuelles), les initiatives d'activités de reconversion, etc. ; (vii) description des filières concernant l'utilisation des différents types de déchets ; etc. ; (viii) conséquences socio-économiques et impacts sanitaires des activités de triage des déchets (surtout sur les personnes les plus vulnérables ; etc. ;
- Mener des consultations avec des groupes de personnes en charge du triage (en particulier avec des éventuels leaders communautaires (femmes / hommes), chefs de ménages, etc.) pour collecter leurs avis au sujet des activités d'évacuation des points noirs retenus, estimer de manière participative leur manque à gagner à cause des activités prévues, recueillir leurs aspirations, etc. ;
- Mener des consultations avec les trieurs (e) s des déchets pour déterminer leur besoin en formation et leur intérêt à suivre des formations pour démarrer une activité économique de reconversion ;
- Tenir des concertations avec les différents intervenants (services techniques, ONG, associations, organisations de la société civile, etc.) au sujet de la situation actuelle des personnes en charge du triage des déchets et des opportunités futures pour l'amélioration de leurs modes et moyens d'existence ;

- A la suite des résultats de l'état des lieux, des consultations avec les parties prenantes et des concertations avec les différents intervenants, élaborer :
 1. un Plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) incluant entre autres : (i) des mesures de compensation en faveur des personnes éligibles pour leur manque à gagner ; (ii) des activités socio-économique alternatives en faveur de ces personnes ; (iii) des activités de formation en fonction de leur besoin exprimé ; (iv) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé ; etc.) ;
 2. un mode opération pour la mise en œuvre efficace du PRMS. Le mode opératoire illustrera davantage les responsabilités et les activités de chaque partie prenante.
- Restituer lors d'une séance de consultation, la version préliminaire du PRMS et son mode opératoire aux personnes concernées (trieuses/trieurs) et tenir compte de leurs avis et préoccupations dans la version finale du document ;
- Produire une version révisée dudit PRMS et son mode opératoire prenant en compte toutes les observations de l'UGP et des experts de la Banque Mondiale.

En résumé, le PRMS doit respecter les exigences de la NES 5 de la Banque relative à l'indemnisation et la consultation des personnes affectées par le projet (les activités d'évacuation des points noirs retenus) ainsi que les groupes vulnérables. . Cela nécessitera notamment : des mesures permettant de compenser la perte de toutes les ressources détenues en commun, par exemple en améliorant et en offrant l'accès à des ressources alternatives ; des mesures pour une provision destinée aux groupes vulnérables. Afin que toutes les personnes éligibles puissent bénéficier du PRMS, les mesures de compensation doivent être inclusives et accessibles. Pour ce faire, le consultant organisera des consultations avec des groupes de personnes en charge du triage (en particulier avec des éventuels leaders communautaires (femmes / hommes), chefs de ménages, etc.) pour collecter leurs avis au sujet des activités d'évacuation des points noirs retenus, estimer de manière participative leur manque à gagner à cause des activités prévues, recueillir leurs aspirations, etc., en plus des consultations ci-dessus citées, il tiendra des concertations avec différents intervenants (services techniques, ONG, associations, organisations de la société civile, etc.) au sujet de la situation actuelle des personnes en charge du triage des déchets et des opportunités futures pour l'amélioration de leurs modes et moyens d'existence.

IV. Résultats attendus

Les résultats attendus de la présente consultation sont :

- Une réunion de cadrage avec l'équipe de l'UGP est tenue ;
- Un état des lieux à la suite d'une enquête socioéconomique rigoureuse est réalisé ;
- Des consultations avec des groupes de personnes en charge du triage (en particulier avec des éventuels leaders communautaires (femmes / hommes), chefs de ménages, etc.) sont organisées. Une synthèse des principaux avis et préoccupations des trieuses/trieurs est élaborée ;
- Des concertations avec les différents intervenants (services techniques, ONG, associations, organisations de la société civile, etc.) sont organisées. Une synthèse des principaux avis et préoccupations de cette cible est élaborée ;
- Un rapport provisoire consistant et respectant les orientations de la NES 5 est élaboré ;
- Des rencontres pour la restitution du document provisoire sont organisées ;
- Un rapport révisé final intégrant les résultats des réunions de restitutions et les observations de l'UGP de la Banque est élaboré et disponible.

V. livrables

Les livrables suivants sont attendus :

- **Un Rapport provisoire en quinze (15) exemplaires**, 15 jours à partir de l'ordre de service. Ce délai inclus la séance de validation des propositions contenues dans le plan avec les parties prenantes. Ledit rapport doit être conforme aux dispositions de la NES 5 et contenir ; les éléments de la réunion de cadrage ; un état des lieux découlant de l'enquête socioéconomique ; les PV des consultations tenues avec les parties prenantes touchées et une synthèse des principaux avis et préoccupations des trieuses/trieurs ; une synthèse des principaux avis et préoccupations des différents intervenants (services techniques, ONG, associations, organisations de la société civile, etc).
- **Un Rapport Définitif en trente (30) exemplaires**, 25 jours (10) à partir de l'ordre de service, intégrant les résultats de la séance de restitutions avec les parties prenantes et toutes les observations formulées par l'UGP et les experts de la Banque Mondiale. Une version numérique du rapport en Word.

VI. QUALIFICATION ET PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant sera un consultant individuel ayant une expérience avérée en conduite des études similaires et doit avoir le profil suivant :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire de niveau minimum Master ou post universitaire en Sociologie, Anthropologie, Environnement et Sciences apparentées ; Justifier d'une expérience professionnelle avérée de 5 ans dans la conduite des Évaluations Environnementale et Sociale et/ou dans l'élaboration des plans de développement rural avec l'accent sur l'intégration des groupes vulnérables y compris les peuples autochtones et les femmes ;
- Avoir conduit avec succès au minimum 2 projets similaires au Mali ;
- Une expérience préalable avec les politiques opérationnelles et le cadre environnementale et social, sur l'évaluation environnementale et la réinstallation involontaire de la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne connaissance des projets sociaux et maîtriser les exigences et les procédures de la Banque mondiale en matière d'études d'impacts environnementales et sociales et de réinstallation involontaire ;
- Maîtriser le français et le Bambara principale langue parlée dans la zone du projet ;
- Avoir une connaissance sur le nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque constitue un avantage.

VII. LANGUE DE TRAVAIL, DUREE DE LA CONSULTATION

La langue de travail sera le français, avec un résumé exécutif en français et en anglais. La durée totale de la présente mission est estimée à **Vingt-cinq jours (25) jours**, qui prend effet à compter de la date de notification du contrat et couvrira la préparation, la rédaction et la soumission des rapports provisoires et finaux.

VIII. MODE DE SELECTION

Le consultant devra soumettre une offre technique comprenant la compréhension du mandat et la méthodologie de travail et une offre financière qui seront évaluées suivant une grille préétablie par la Coordination du Projet de Résilience Urbaine de Bamako.

Pour les enquêtes et autres travaux nécessaires, l'Unité de Coordination du PRUBA (l'UCP) mettra la disposition du Consultant une liste d'étudiants qui seront formés et encadrés par ses soins pour les besoins de la mission.

A la fin de la mission, le Consultant, en rapport avec l'UCP, procédera à la notation des étudiants sur la base de leur performance.

IX. SUPERVISION

La supervision sera assurée par l'Unité de Coordination du PRUBA.

X. DOCUMENTS A REMETTRE AU CONSULTANT

L'Unité de Coordination du projet en rapport avec ses partenaires mettra à la disposition du Consultant des documents dont elle dispose, notamment les TDR des études à réaliser pour les besoins de la mission et assurera la facilitation de la prise de contact du Consultant avec les groupes cibles concernés.